VIII

102a

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères,
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

Vienne, le 1er. Octobre, 1850.

No 144.

Monseigneur,

J'ai reçu la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 2/14 Septembre, pour m'annoncer la nomination de S. Ex. Arif. Effendi en qualité d'ambassadeur de la Sublime Porte à Vienne.

Au moment de quitter le poste de confiance où j'ai eu l'insigne honneur de représenter auprès d'une Grande Cour le plus juste, le plus magnanime, le plus clément des Monarques, notre puissant et glorieux Empereur et Maître, rien ne saurait mieux remplir mes voeux, que les assurances que Votre Excellence me donne à cette occasion de la satisfaction de Sa Majesté Impériale et de l'approbation de son Gouvernement pour les faibles services que j'ai pu rendre pendant ma

hérissée de difficultés, sans me
heurter contre les écueils qui
menaçaient de compromettre les
relations d'amitié que les deux
gouvernements ont un égal
intérêt à préserver de toute atteinte
et à rendre de plus en plus intimes.

Je suis avec le plus profond
respect

mission à Vienne.

Je m'estimerais fort heureux,
si ma conscience reconnaissait
que j'ai mérité une telle marque
de bienveillance ; mais si j'ai quelque
droit à l'indulgence de la Sublime
Porte, c'est que jamais, depuis plus
d'un demi siècle, nos relations avec
la Cour Impériale d'Autriche n'ont
été en butte à des épreuves aussi
épineuses et aussi délicates, que les
difficultés qui ont surgi durant
mon court séjour à Vienne.

Aussi, les expressions contenues
dans la Dépêche de Votre Excellence
me tient-elles le comble à mon
bonheur ; elles font un souvenir
précieux pour mon passé, une douce
consolation pour mon présent et un
gage rassurant pour mon avenir.

Pénétré d'un sentiment de

profonde gratitude, j'adresse au
Ciel les prières les plus ferventes
pour la Gloire, la prospérité et la
conservation des jours précieux de Sa
Majesté Impériale notre Auguste
et gracieux Maître. Puisse ce Dieu
tutélaire des Souverains bienfaisants
continuer à accorder au Nôtre pour
exécuteurs de Sa volonté des Ministres
aussi sages, aussi éclairés et aussi
habiles que ceux qui composent son
cabinet actuel, dont l'Illustre chef
est l'organe le plus digne et le plus
capable de réaliser les vues généreuses
d'un Monarque régénérateur.

Mais c'est à Votre Excellence,
Monseigneur, que j'éprouve le besoin
d'exprimer plus particulièrement
ma vive reconnaissance; c'est
qu'à Sa direction salutaire et à ses
instructions conciliantes que je dois
d'avoir traversé une situation

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des Affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

* * *

Vienne, le 1 octobre, 1850.

N° 145

Monseigneur,

Dans l'entrevue que j'ai eue avant-hier avec M^r. le Prince de Schwarzenberg, je lui ai fait part du contenu de la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 6/18 Septembre sur l'admission de notre demande concernant le traitement des navires sous pavillon Ottoman dans les ports autrichiens par rapport au droit de tonnage. Le Prince a été sensible à la satisfaction que Sa Majesté Impériale notre Auguste Maître a daigné témoigner pour l'empressement du Gouvernement d'Autriche à faire droit à nos justes réclamations.

Il m'a, en même temps, exprimé des remercîments au nom de sa Cour pour les dispositions prises par ordre de la Sublime Porte,

relativement à la réception de
Leurs Altesses Impériales les
Archiducs Ferdinand et Charles.

Je suis avec le plus profond
respect

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères, de
Sa Majesté Impériale le Sultan,
&c, &c, &c.

Vienne, le 1 octobre, 1850

Particulière.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant même la dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 9/21 septembre par le paquebot de Trieste au sujet de la conversation que j'ai eue avec M^r. le Prince de Schwarzenberg sur une communication de M^r Magenis concernant les internés de Kutahie.

Je regrette d'être dans l'impossibilité de voir le Prince avant le départ de la poste d'aujourd'hui, mais je m'empresserai de lui faire part du contenu de la dépêche précitée le plus tôt possible, et par la prochaine poste, je me ferai un devoir de rendre compte à Votre Excellence de l'entretien que j'aurai avec lui.

Je suis avec le plus profond respect

VIII

105a

A S.E. Aali Pacha
Ministre des affaires
étrangères de S.M. Impl.
le Sultan &. &. &.

Vienne, le 1 Octobre 1850

N. 146.

Monseigneur!

La Diète de Francfort a décidé que le Traité de paix conclu entre la Prusse et le Danemark serait ratifié, non pas collectivement, mais séparément par chaque Plénipotentiaire des Etats représentés à Francfort.

D'un autre côté, elle a rejeté la motion concernant l'institution d'une Commission neutre pour l'administration de la propriété fédérale, et a remis à la Cour d'Autriche le soin de lui soumettre une nouvelle motion propre à écarter les difficultés qui avaient

./.

pecter le corps d'armée sta-
tionné au Vorarlberg.

motivé le rejet de la première.

Enfin, elle s'est prononcé en faveur de l'Electeur de Hesse dans le différend survenu entre ce Prince et son peuple, et a déclaré être résolue d'intervenir suivant la teneur du pacte fédéral, dans le cas où les moyens constitutionnels dont l'Electeur dispose n'auraient pas suffi pour rétablir l'ordre dans ses Etats. Cette décision a dû mécontenter la Russe et la mettre dans une position d'autant plus difficile qu'elle n'a pas hésité à désavouer officiellement l'Electeur et son ministère, et à déclarer légale la résistance du peuple Hessois. De telles dispositions, jointes à la circonstance de la

./.

nomination du général Radowitz, le promoteur de l'Union prussienne, au post de Ministre des affaires Etrangères, sont des présages inquiétants et de nature à affaiblir de plus en plus l'espoir qu'on avait de voir s'effectuer un rapprochement entre les deux grandes puissance de l'Allemagne.

L'armée Schleswig-Holsteinoise a repris de nouveau l'offensive et semble provoquer les Danois à accepter la bataille. Le 29 Septembre, elle bombardait Frederickstadt, mais on ignore encore le résultat de cette tentative.

Sa Majesté l'Empereur est parti d'ici avant hier pour aller ins=

s/.

VIII

106α

Ν. Κυδωνίες τ. 4 Μαΐου 1830.

Φίλτατε Ζαχαρία!

Ἔλαβα τὴν ἐπιστολήν σου ἀπὸ τὴν 1ην τοῦ μηνὸς, καὶ σοῦ λέγω ὅτι ἐπειδὴ ὁ γαμβρός μου ἔχει ὀλίγον καιρὸν ἀπὸ τὴν Ἑλλάδα καὶ δὲν ἠμπορεῖ νὰ ἔλθῃ νὰ ἐπισκεφθῇ τὴν μητέρα του, ἐγὼ ἀπεφάσισα νὰ πάω ἐγὼ νὰ τὴν ἐπισκεφθῶ, καὶ ἔτσι νὰ ἐπιστρέψω ἀπὸ ἐκεῖ εἰς τὴν Ἑλλάδα.

Ἔχω σκοπὸν νὰ ἀναχωρήσω ἀπὸ ἐδῶ, μετὰ τὴν ἀπόλυσιν τῶν ἀρματολῶν, ἤτοι μεταξὺ τῆς 15ης καὶ 30ης τοῦ μηνὸς, καὶ ἐπειδὴ ἔχω πολλὰ πράγματα νὰ διευθετήσω ἐδῶ, δὲν ἠμπορῶ νὰ ἔλθω εἰς τὴν Ἑλλάδα πρὶν τὸν Ἰούνιον. Ἐπειδὴ ὅμως ἡ ἐπιστροφή μου ἐκεῖ θὰ εἶναι ἀναγκαία διὰ πολλοὺς λόγους, ἐπιθυμῶ νὰ ἔχω τὴν ἀπόφασιν τῆς Κυβερνήσεως ἐγκαίρως, ἵνα μὴ ἀναγκασθῶ νὰ μείνω ἐδῶ ἕνα ἢ δύο μῆνας ἀκόμη, ἐπειδὴ ἐὰν ἡ Κυβέρνησις μοῦ ἀπαντήσῃ ὅτι δὲν ἐπιθυμεῖ νὰ ἔλθω ἐκεῖ, θὰ ἐπιστρέψω εἰς τὴν Ἰταλίαν ἀπὸ τὴν Κέρκυραν.

Ὁ Ἀλεξανδρῆς ἐπέστρεψε πάλιν εἰς Ἰταλίαν, ἀφοῦ ἔμεινε ἐδῶ ἕνα μῆνα περίπου, ἔχοντας μαζί του τὸν Σάμιον ἐπιστολήν

Monsieur
Monsieur Kénigon Kastellanus
de l'Ambassade Ottomane.
à Vienne
Par les Bureaux
Impériaux Royaux
des Affaires Etrangères
à Vienne.

ὁ κοντιόπ ἴσως μὲ τὸ ἐξῆς ἀλφαβήτιον ἐδῶ.
τὸ ζαφορίζομεν ὅσον καλὰ νὰ ἀλφαβητίσωμεν ἐδῶ
νὰ ἴδῃ, ἀν χρέα ἐχῃ νὰ ἀλφαβητίσῃ ἐδῶ
νὰ ὅλῃ. σταθῆτε ἐδῶ χρειάζ ὑμῶν τὸ ἀλφαβητὸ
καλὰ ἐδῶ κοντιόπ, ἢ καλὰ τὸ Α-Β-Γ-Δ ἐκεῖνο ἐκεῖ ἐ-
μπορεῖ νὰ ἔλθῃ ἐδῶ ἢ ἐκεῖ, τὰ ἀλφαβητάλια ἐκεῖνα ὁ
νιὸς μου ἀλλοῦ καὶ ἐκεῖ τὰ καλὰ ἔχομεν.

Διαλαμβάνει καὶ ὅτι ὑμῶν ἐκεῖνα ἐχρίσαν
μὴ παράχρονα τὸ χρυσάφι, ἢ τὸ ἄλλο εἶδος. τὸ
καὶ μὴ ν. πάχρεν σταθῆτε εἶδος ἐκεῖ ἐκεῖνα ὁ ἄν-
θρωπος καλὰ σταθῆτε.—

Ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖνος νὰ εἶναι χρέα ἐδῶ ἐκεῖ
χρειάζ. ἐκεῖνος ὅλα ἀνοιχτὰ χρέα ἐδῶ ἐκεῖνα.
τὸ σταθῆτε ἐκεῖ τὰ ἀνοιχτὰ χρέα ἐδῶ ἐκεῖνα ἐκεῖ.
τὸ σταθῆτε ἐκεῖ τὰ καλὰ τὸ Α-Β-Γ-Δ ἐκεῖνο ἐκεῖ.
κὲ ἐκεῖνος ἐκεῖ τὸ ἐκεῖνο ἐκεῖ τὸ ἐκεῖνο ἐκεῖ
κὲ ἐκεῖνος ἐκεῖ τὸ ἐκεῖνο ἐκεῖ τὸ ἐκεῖνο ἐκεῖ
ἀνοιχτὰ τὸ ἐκεῖνο, ἐκεῖνος, ἐκεῖνος. ἀνοιχτὰ ἐκεῖ ἐκεῖνος.
τὸ ἐκεῖνος ἐκεῖνος ἐκεῖνος ἐκεῖνος ἢ ἐκεῖνος τὸ ἐκεῖνος

ἐκεῖνος

Λείβ 4. ἐκεῖνος τὸ ἐκεῖνος ὁ ἐκεῖνος

Σκέφτεσαι ἐκεῖνος Βαϊεκεῖνος. Φτεσάλιον, ἀν χέβηβ χρέα
φτ ἀπὸ ἐκεῖνος νὰ ἐκεῖνος, ἢ ἀν ἐκεῖνος ἀνοιχτὰ ἐκεῖνος
ἐκεῖνος, τεσάλιον νὰ τὸ ἐκεῖνος ὁ ἐκεῖνος ἐκεῖνος ἢ
νὰ τὸ ἐκεῖνος ἐκεῖνος τὸ ἐκεῖνος ἐκεῖνος.

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

* * *

Vienne, le 8 Octobre, 1850.

N° 147.

Le lendemain de la réception de la Dépêche que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser en date du 9/21 Septembre au sujet de la démarche du Cabinet Britannique concernant les internés de Kutahié, c'est-à-dire le 2 de ce mois, j'ai eu une entrevue avec M.r le Prince de Schwarzenberg.

Je lui ai donné lecture de cette dépêche, tout en accompagnant cette communication des développements nécessaires.

Le Prince m'a exprimé sa satisfaction pour les assurances données par Votre Excellence sur l'intention de la Sublime Porte de remplir, avant la cessation de l'internement, toutes les conditions

contenues dans la dernière note
officielle et de rester fidèle aux
engagements qu'Elle a contractés.
Mais j'ai remarqué en lui un certain
étonnement, à la lecture de cette
partie de la dépêche de votre Ex-
cellence, où il est dit que la Sublime
Porte a manifesté aux représentants
des autres Puissances qui l'avaient
questionnée sur l'époque où elle
comptait mettre un terme à l'inter-
nement, combien Elle serait charmée,
si l'Autriche pouvait se déterminer,
ou bien, si l'on pouvait la déterminer
à en finir dès à présent. Son éton-
nement a paru s'accroître, quand
il a lu le paragraphe où votre
Excellence l'exhorte à nous donner
une nouvelle preuve de sa bonne
volonté, en contribuant à dégager les
relations de nos deux Empires de cette

épineuse et désagréable question.

"Je conçois bien," m'a-t-il dit,
"que l'internement d'un si grand
" nombre d'individus doive gêner
" votre Gouvernement et que vous
" soyez impatients de vous débarrasser
" d'un fardeau désagréable. Mais
" j'aime à croire que vous n'entendez
" pas raviver une question brûlante,
" à peine résolue après de longues et
" pénibles négociations. M.r de Kletzl,
" dont je viens de recevoir les rapports,
" a déjà fait connaître à vos Ministres
" notre intention de restreindre sous
" peu l'internement à certaines per-
" sonnes, à condition que vous expul-
" seriez tous les autres réfugiés qui se
" trouvent actuellement à Kutahié.
" Dès lors, l'internement, appliqué à
" un petit nombre de personnes, réduira
" à rien la responsabilité et la charge

" dont vous vous plaignez. En gardant
" chez vous ce peu de réfugiés, vous ne
" faites que nous donner une preuve
" de vos dispositions amicales et de
" votre désir d'entretenir avec vous
" des rapports de bon voisinage. Nous
" mêmes, nous vous avons rendu
" ce service à une autre époque, quand
" nous avons interné pendant des années
" quelques uns de vos sujets rebelles, et
" nous sommes prêts à agir de même
" en toute autre occasion. Son Excellence
" Ali Pacha pense que la cessation
" de l'internement dégagerait les rela-
" tions des deux Empires d'une épineuse
" et désagréable question. Pour moi,
" je suis convaincu du contraire. Par
" l'internement de nos ennemis les
" plus dangereux, vous nous obligez et
" vous contribuez à rendre nos relations
" bien plus intimes et bien plus agréable,

„ tandis que, si vous pressiez la cessation
„ de cette mesure, vous provoqueriez
„ une mésintelligence fâcheuse. Si
„ nous tenons à ce que la Sublime
„ Porte remplisse ses engagements,
„ c'est que nous avons en un besoin absolu.
„ Le temps viendra, sans doute, où la
„ mise en liberté de Kossuth pourra
„ s'effectuer sans inconvénient; mais
„ à présent, il ne saurait en être
„ question. Il serait long de vous
„ faire un tableau détaillé de l'état
„ actuel de la Hongrie; il suffira
„ de vous dire que des bank-notes de
„ Kossuth, dont le montant s'élève
„ à une somme énorme de millions
„ de florins, sont enfouies dans la terre
„ par les paysans, auxquels on a fait
„ accroire que dans une nouvelle insur-
„ rection, méditée par Kossuth, ce
„ papier-monnaie recouvrerait son

» ancienne valeur. Il s'ensuit que
» tout ce qui tend à la mise en liberté
» de Kossuth électrise le peuple
» Hongrois qui, à cause de ces banknotes,
» condamnées par une loi à être
» confisquées et brûlées, a un intérêt
» matériel à toute tentative de révolte.
» Certes, nous sommes assez forts pour
» réprimer une telle tentative; mais
» cela donnerait lieu à une effusion
» de sang et reculerait le moment du
» rétablissement sur des bases solides
» de l'ordre et de la tranquillité. Ainsi,
» la prolongation de l'internement
» est aujourd'hui commandée par
» l'humanité. Je n'ai pas le temps
» de m'étendre davantage sur cette
» question, parceque je suis sur le
» point de partir pour le Vorarlberg
» où je dois rejoindre l'Empereur. Je
» me borne à vous répéter qu'une nécessité

„ impérieuse vous force à insister
„ sur le maintien des engagements
„ contractés par la dernière note
„ officielle de Son Excellence Aali-Pacha,
„ et que la loyauté avec laquelle la
„ Sublime Porte remplira ces enga-
„ gements, sera la preuve la plus
„ manifeste de ses dispositions amicales,
„ et la plus propre à consolider les
„ relations d'intimité que nous désirons
„ entretenir avec elle."

En soumettant à Votre Ex-
cellence le résumé qui précède de la
réponse de M^r. le Prince de Schwarzenberg
au contenu de sa dépêche précitée,
je juge superflu de rapporter ici
quelques répliques que, pendant notre
entretien, j'ai été dans le cas de faire
au Prince, attendu qu'elles n'ont
amené aucune modification dans les
persistance.

Je suis avec &c^a

A. S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Impe.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 8 Octobre 1850.

N. 148.

Monseigneur.

La question qui
en ce moment préoccupe le
plus les esprits en Allema-
gne, qui aigrit de plus en
plus les relations des ca-
binets de Vienne et de Ber-
lin, qui semble même me-
nacer d'amener un conflit
sérieux, c'est celle de la Hes-
se Electorale. L'Autriche
et la Prusse s'adressent
des notes irritantes, pour
protester, l'une, contre l'in-
tervention prussienne, l'autre
contre celle de la Diète de
Francfort dans les affaires
de l'Electorat. De part et
d'autre, on fait des prépa-

/.

ce mois pour le Vorarlberg où
il devait rejoindre l'Empereur.
On assure qu'avant son retour,
Sa Majesté aura une entrevue
avec les Rois de Bavière, de
Saxe et de Wirtemberg, dans
laquelle on conférera, sans
doute sur la question alle-
mande et particulièrement
sur les affaires de la Hesse
Electorale.

L'armée Holsteinoise
qui bombardait Frédérichstadt,
a été obligée de se retirer après
avoir causé à cette ville de grands
dommages, et essuyé elle-même
des pertes considérables.

ratifs militaires, et l'Autriche,
pour se trouver prête à toute
éventualité, vient de mobiliser
un corps d'armée, destiné à
passer les frontières au premier
signal et composé de 22,000
hommes d'infanterie, 3500 de
cavalerie et 48 canons.

L'état des affaires
dans la Hesse Electorale em-
pire de jour en jour. La
resistance passive du peuple
et de tous les employés civils
continue. Tous les officiers
supérieurs de l'armée se sont
prononcés en faveur de la
Constitution. Le général
Haynau, frère du général
Autrichien de ce nom, et que
l'Electeur avait nommé
Commandant supérieur de
l'armée, chargé d'appliquer
l'état de siége, a dû conclure

/.

avec le comité permanent de
l'assemblée Hessoise un arran-
gement d'après lequel toute
mesure exceptionnelle resterait
suspendue jusqu'au retour d'une
Députation envoyée auprès de
l'Electeur dans le but de l'en-
gager à rentrer dans la voie
constitutionnelle La garde
nationale s'est refusée à
l'ordre du général Haynau
de déposer les armes, et les
patrouilles militaires ont dû
se retirer. Ainsi, tout indigne
que, sans une intervention
étrangère, l'autorité de l'Elec-
teur ne pourra être ni réta-
blie, ni obéie, à moins qu'il ne
consente, si on le lui permet,
à transiger, en éloignant son
Ministère Hassenpflug.

M^r. le Prince de
Schwarzenberg est parti le 2 de

/.

Εἰς Κυπαρισσίαν τῇ 14. Ἰουλίου 1850.

Φίλτατε Ζωγράφε!

Ἔχθες τὴν αὐτὴν ὥραν ἐστοχάσουν νὰ ἔβγω νὰ εὐχαριστήσω τὸν Θεὸν ἀπὸ τὴν ἐκκλησίαν, ἐπῆρα τὸν Ἀθανάσιον καὶ ἐπῆγα εἰς τὸν Ἅγιον Νικόλαον, ἐκεῖ ἐπῆρα καὶ τὸν Ἀναγνώστην καὶ ἐπῆγαμεν εἰς τὸν Ἅγιον Θεόδωρον τὸν Τερωνύμου, καὶ ἐκεῖ ἐπῆρα καὶ τὸν Γεώργιον Ἀρβανίτην. — Ἐκεῖ ἐσυλλογίσθην μὲ τὸν Γεώργιον Χατζηδάκην καὶ τὸν Δημήτριον Μαρκίνην καὶ τὸν Γεώργιον Μαραθονίτην, καὶ Δημήτριος Μαρκίνης καὶ Γεώργιος Μαραθονίτης ἦσαν οἱ ἐξῆς, Δ. Γκιολέκας γαμβρὸς τοῦ Ἰω. Κανάρη, ὁ μπάρμπας τοῦ Κυρίου, Μανόλης Κ. Κολόνας, καὶ Ναυαρχηΐς, ἄλλοι δὲ τὰ ἐναντία, οἱ ἐξ ὧν ἐστοχάσουν Στεφανόπουλον καὶ Βαδὺ. Ἐπῆγα Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. —

Ἡ ὑπόθεσις τοῦ Σταϊκόπουλου ἀναφορὰ ὑπερμάχου μὲ λόγια, καὶ ὑπὸ τὸ πρᾶγμα τὸν ὅλον, ἐξηπατήσαμεν καὶ ἐμεῖς ὅλοι

ἐπαρμένη τὸ ὑπερμαχικὸν ἐξηγητικὸν γράμμα τοῦ Ζωγράφου ἐπῆγεν τὸν ὑπουργὸν τῆς Ναυαρχικῆς ἐπερίσσιο καὶ ἐπῆρε καὶ τὸν Ναυαρχηΐδην καὶ ἐπῆγαν εἰς τὸν Ἅγιον Νικόλαον καὶ ἐκεῖ ἐσυλλογίσθησαν καὶ ἐπῆραν καὶ τὸν Ἀναγνώστην καὶ ἐπῆγαν εἰς τὸν Ἅγιον Θεόδωρον καὶ ἐκεῖ ἐπῆραν καὶ τὸν Γεώργιον Ἀρβανίτην καὶ ἐπῆγαν εἰς τὸν Ἅγιον Νικόλαον καὶ ἐκεῖ ἐσυλλογίσθησαν μὲ τὸν Γεώργιον Χατζηδάκην καὶ τὸν Δημήτριον Μαρκίνην καὶ τὸν Γεώργιον Μαραθονίτην, καὶ Δημήτριος Μαρκίνης καὶ Γεώργιος Μαραθονίτης ἦσαν οἱ ἐξῆς, Δ. Γκιολέκας γαμβρὸς τοῦ Ἰω. Κανάρη, ὁ μπάρμπας τοῦ Κυρίου, Μανόλης Κ. Κολόνας, καὶ Ναυαρχηΐς, ἄλλοι δὲ τὰ ἐναντία, οἱ ἐξ ὧν ἐστοχάσουν Στεφανόπουλον καὶ Βαδὺ. Ἐπῆγα Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. — Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. —

Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. — Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. —

Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. — Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. —

Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. — Ἐπῆγα τὸν Γεώργιον Δημ. Μαραθονίτην, Ἀναγνώστην Μπότσαρην καὶ τὸν Γεώργιον Κυριτσόπουλον, Ζωγράφον Μαραθονίτην, αὐτὸν καὶ τὸν Θανάσην Καραβαντᾶν. Μανόλης Χαλιαφτόπουλος, Δημήτριος Ἀναγνώστης, καὶ Γεώργιος, καὶ Καραβασίλης ὁ Μανόλης Μπρουσάλης καὶ Βρανιανίτης. —

τ' απόφαση αὐτὴν ἀφορμὴ πού κατάφεραν τὰ ξεσηκώματα
διαφόρων, ἡ τὸ ἄλλο εὔλογο, ἡ ὅλα τὰ ζωντανά, ἕνα μέρος σπόρος
δὲν ἐσοδεύτηκε ἀπαράλλαχτα τὸν καταστατικὸ παλαιάτικο, ὁ νόμος
πρᾶμα πὼς ὁρισμὸν τὸ ξεχάνουν ἀπάφορδα τὰ ζάρικα σκεπάσματα
ἐδῶ νὰ λοιπόν ἀμέσως ὁ Ἡγεμών, ἡ νὰ ἐμποδίσῃ ὁ λοιμὸς
ὁρισμὸν τὰ κουρέλια, ποδᾶς ὁ λαὸς τὸν ζάρικον ἀνάπαλιν ἀγάπα
ἀλλ' ἡ ὁλα τὰ Ἀρμένια ἀσαΐτικα ἐλόβε ἐσαΐτικα, ἀγάλια ἀγάλια
τὰ ἀγκαθοφόρτωσε. Σπίτια ὅχι μόνο πολλὰ, μοιρίς πού ἀπάφο-
σε ἐδῶλα, εἰς μέρη, ἀνοίχτηκε ναναχωρίσουν τὰ Σεφαρο-
σά γλῶσσα, νὰ ἀποσαρμοδῇ ἀπὸ τὴν ἐπιμαρχόβικη Ζάρικη Καρα
γκιόζη σαμαρχόμενη τὰ Σύρα, ὅχι τὸ θέατρο ὅλα ἐβγά
ἐλλὰ δικαίως ὁ λοιμὸς πὼς Α·Ε·Τὸ Σ· Κωνσταντινούπολη τὰ Ἡγε
μόνα, ὁ λαὸς μαθαίνει τὸ ἐλάφι, ὡμὰ ὁ ἀπὸ ἐπιγραφὴ πα-
σαν ἀπόμειδε χρὰ ἔπιτροσθή τὰ ἀπόχτηδε,, βαζάλι μεγά
λόβ ὁ Σεφαρδὰ Βένδ, τὰ μέρια δὰ ἐπέλπιδε, ἡ σὰν δὰ
σαν λόγ τὰ λαβόζαν,, — ὁ ναλὰ καταφέρ ξεγαμοῦ
σχὰ ἀπὸ ἀπόλαβε ὅσον ἀπόνον χρὰ πιεσθῇ τὰ ἀνθρώπ.

πόπολαν παχὺ ὅλ ἄρα μαθὰ ὁ Κουρμὰς χρὰ Σάρον δὰ ἐροντόβ
νὰ ἐναφέρῃ τὰ πόλεμα, ἡ ὅλ ἀμεσβάνε ἐλλὰ ὁ Σ. Κυρίαβ
δὰ μὲς Ἡγεμὼ τὸ ὁποῖον τὰ λοιμὸς δὲν δὰ λιπόβ νὰ ἀπο-
μένον ἐναλλὰ ἀπαφορὰ παλὺ πολὺν, ἐπὶ λαλὶ δὰ
λέγον τὰ Κουρμὰς. —

ὁ Κουρμὰς δὰ ἐβδαομὸν χρὰ ἐλλάνε, ἐπὶ μὲ τὸ ἐπόμενον
βαβ· ἀμφότερα ἐμβ. — ὅλ τὰ Ἡγεμὼ λιπόβ χρὰ 14 ἐκμὲν
πάφορα ἐκχρὰ φορμίβαν ἐμπορεύονται ἀπὸν
δὰ τὰ κεφαλὰ ἐλλὰ ναλέγ χαλία.
τὰ ἐλλάνε Σεφαρδὰ ἐλέγαν μὲν φορ Φραγκίζ χρὰ δὲν
ἐς νὰ ἐπιτρέψῃ χρὰ Σάρον ἀπὸ τὸ ὅρον τὰ νὰ πάλιν χρὰ
Σεφαρδὰ ἐπὶ χρὰ Κουρμὰς.

ὁ λοιμὸς ἐχάβε χεῖρε ἀπὸ τὰ τὰ Ἀθήνας ἀπόφασίβ
ὅχι τὰ χεῖρ ὅλ ὁ λοιμὸς τὸ Κουρμὰ χρὰ καλόμενον
χρὰ Σάρον, ἡ ὅλ ἐμπόδιζαν ἐσόπαν ἡ τὸν ἀνθρώπον
χαρακτῆρα πὰ ἀπόκλαβαν πὼς πόνχιὰς ἄχει τὰ λοι-
μὸς τὰ Ἡγεμόνας, ὁ Φραγκίζ ὅρμιζε χάβε μὲ τὰ Ἡγε
μόνα λιπόνον τὰ Φραγκ ἀπέφερε ἀνέμεσα ἐπὶ τὸν
ὅχι πὰ τὸ ἐπόπλιαν ὅλ ὁ τὰ Ἀθήνας χρὰ λοιμὸς χρὰ ναλέ
πὰ ἡ δὰ ἐπέμενες τὰ χεῖρ.

— πὰ σαρδόνα χάρον δὰ πόπολαν νὰ σὰ χεῖρε ἐπι-
δὰ ἐπόπλιαν ἀπὸ περιέργεια. Ἀλλ ἡ ἔχαν νέον σκρβὰ νὰ
σὲ ἐμπιστεύσῃ· τὸν ἀνθρώπον πὼς ὁ λοιμὸς. Νὰ ναλέ
χάβ. — ὁ Καπετὰν σπαὰ πόδιν ἡ ἔπειτα ἐμπορεύ
σὰν πάμε, ἀπόκρυφον χρὰ ἔλαν πὼς, σὰ δὰ ναὶ ναλέ
ναλο νὰ μιλήσῃ τὸν ἀνθρωπέτικαβ πὰ ζηρὰ, σ

VIII

110a

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
Étrangères de S. M. Impl.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 15 Octobre 1850

N. 149.

Monseigneur!

Les affaires de la Hesse Électorale sont à peu près dans le même état. La députation qui avait été envoyée à Wilhelmsbad, est revenue à Cassel sans avoir pu fléchir l'Électeur; et bien que plus de 200 Officiers de l'armée Électorale, ne voulant pas se soumettre aux ordres du général Haynau, aient offert leur démission, il semble que l'Électeur entrevoie des chances de succès, à en juger par la persévérance qu'il met à maintenir l'exécution de ses premières réso-

/.

lutions. Il se pourrait aussi que la Prusse, désireuse d'éviter un conflit dans lequel la Russie se prononcerait en faveur de ses adversaires, donnât des conseils conciliants aux promoteurs de la résistance à l'autorité de l'électeur.

On est impatient de savoir quelle décision prendra la Prusse avec ses adhérents par rapport au provisoire du pouvoir de l'Union qui expire aujourd'hui même. Les uns supposent que le Cabinet de Berlin voudrait prolonger ce même provisoire jusqu'à l'organisation de la Confédération large, c'est à dire à l'indéfini, tandisque d'autres prétendent que quelleque

./.

soit la décision qui sera
prise à cet égard, elle ne
laissera pas de porter un
coup à l'Union.

Le Traité de paix
entre la Russie et le Dane-
mark ayant été ratifié
par la Diète de Francfort
collectivement, et non pas,
comme on l'assurait aupa-
ravant, séparément par
chaque Etat représenté dans
cette réunion, et l'échange
des ratifications devant
avoir lieu à Vienne, on s'at-
tend aux dispositions qui
seront prises ultérieurement
pour la pacification des
deux Duchés, à laquelle
s'intéresse l'Angleterre
autant que la Russie et
la France. La Russie semble
même résolue de recon-

/.

naître la Diète de Francfort et d'autoriser son représentant dans cette ville à remettre les lettres de créance, dont il est déjà muni, au Président de la Diète, si cette dernière se décidait à intervenir pour opérer cette pacification. On assure que la France, dans le cas où elle prévoirait que la Russie n'aurait pas l'intention de tenter par les armes une solution de la question allemande, serait également disposée à reconnaître la Diète de Francfort; mais il paraît que l'Angleterre ne se trouve pas pour le moment dans les mêmes dispositions.

Une brochure, prêchant le retour pur et

/.

simple au système politique
suivi en Autriche avant
l'année 1848, et publiée
par le Major Babarczy,
attaché au Cabinet du
Comte Grünne, aide de camp
général de l'Empereur, a
donné lieu a des bruits sur
un changement ministé-
riel et particulièrement
sur l'éloignement de Mr.
Bach, Ministre de l'Inté-
rieur, par la raison que
l'auteur de cette brochure,
après avoir été renvoyé à
son régiment, a reçu, en
chemin, l'ordre de revenir,
et fait maintenant partie
de la Suite de l'Empereur.
Cependant, ces bruits sont
généralement considérés com-
me dénués de tout fonde-
ment, et l'on assure même

./.

que Mr. Bach non seulement restera dans son poste, même qu'il sera même promu incessamment à la dignité de Conseiller intime.

L'entrevue entre l'Empereur d'Autriche et les Rois de Bavière et de Wirtemberg a eu lieu le 12 de ce mois à Bregenz. Le Roi de Saxe, ayant vu l'Empereur quelques jours auparavant n'a pas assisté à cette conférence. Sa Majesté Impériale sera de retour à Vienne dans deux ou trois jours, et Mr. le Prince de Schwarzenberg y est attendu également aujourd'hui ou demain. On assure que, peu après son retour à Vienne, Sa Majesté partira pour Varsovie, accompagné de Mr. le Prince de

/-

Schwarzenberg afin de faire
une visite à l'Empereur
de Russie.

La Reine des
Belges est décédée le 11 de
ce mois.

VIII

111α

Ἐν Κυζίκῳ τῇ 18. Φεβρ. 1880.

Φίλτατε Ξενοφῶν.

Δὲν ἐπαρουσιάσθη ἀκόμη εἰς τὸ Ταμεῖον ὁ ἐπιστάτης τοῦ ἐργοστασίου ὅπως ἐπιστρέψῃ τὰ ἐκεῖ ὑπάρχοντα ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα. Ἐπειδὴ ὅμως ἐγὼ θὰ ἀναχωρήσω ἐντὸς ὀλίγων ἡμερῶν διὰ τὴν Κωνσταντινούπολιν καὶ δὲν θὰ ἐπανέλθω πλέον εἰς τὸ Ταμεῖον ἀφοῦ ἐξοδεύσω ἅπαντα, ἐσκέφθην ὅτι καλὸν θὰ ἦτο νὰ ἐπιστρέψω ἐγὼ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην καὶ νὰ λάβω ἀπόδειξιν διὰ νὰ ἔχω τὸ δικαίωμα νὰ ζητήσω ἐκ τοῦ ἐργοστασίου τὰ ἐξοδεύματα ἃ ἔκαμα διὰ τὴν ἐπιστροφὴν τῶν ἐμπορευμάτων καὶ ἐργαλείων. Ἐπειδὴ ὅμως ἐκ τῆς ἀπουσίας τοῦ ἐπιστάτου ἐκινδύνευον νὰ μὴ ἐπιστρέψω ποτὲ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα, ἐσκέφθην νὰ ἐπιστρέψω ταῦτα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου, ἵνα ἔχω καὶ τὴν μαρτυρίαν τούτων ὅτι ἐπέστρεψα ταῦτα καὶ ἵνα μὴ ἔχω ἀργότερον καμμίαν ἀντιλογίαν μὲ τὸν ἐπιστάτην. Ἐπειδὴ ὅμως ὁ ἐπιστάτης ἐπῆγε εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ δὲν ἐπανῆλθε μέχρι τῆς σήμερον, ἐπῆγα καὶ ἐγὼ εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ ἐπέστρεψα τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου καὶ ἔλαβον τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα. Ἐπειδὴ ὅμως ἐκ τῆς ἀπουσίας τοῦ ἐπιστάτου ἐκινδύνευον νὰ μὴ ἐπιστρέψω ποτὲ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα, ἐσκέφθην νὰ ἐπιστρέψω ταῦτα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου, ἵνα ἔχω καὶ τὴν μαρτυρίαν τούτων ὅτι ἐπέστρεψα ταῦτα καὶ ἵνα μὴ ἔχω ἀργότερον καμμίαν ἀντιλογίαν μὲ τὸν ἐπιστάτην. Ἐπειδὴ ὅμως ὁ ἐπιστάτης ἐπῆγε εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ δὲν ἐπανῆλθε μέχρι τῆς σήμερον, ἐπῆγα καὶ ἐγὼ εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ ἐπέστρεψα τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου καὶ ἔλαβον τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα. —

Ἐν τοσούτοις ἔμεινα ἐδῶ μερικὰς ἡμέρας ἀκόμη ἐξ αἰτίας τοῦ ἐπιστάτου, ὅπως ἐπιστρέψω τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς αὐτὸν ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου ἵνα μοὶ δώσῃ τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα, ἀλλὰ καὶ ἐπειδὴ ἐπεθύμουν νὰ ἐπισκεφθῶ τὸν Ἀδραμύττιον καὶ τὴν Σμύρνην, ἀλλὰ δὲν ἠδυνάμην νὰ ἐκτελέσω τὸ ταξείδιον τοῦτο ἐπειδὴ ἔλειπον τὰ χρήματα. Ἐπειδὴ ὅμως ἐκ τῆς ἀπουσίας τοῦ ἐπιστάτου ἐκινδύνευον νὰ μὴ ἐπιστρέψω ποτὲ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα, ἐσκέφθην νὰ ἐπιστρέψω ταῦτα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου, ἵνα ἔχω καὶ τὴν μαρτυρίαν τούτων ὅτι ἐπέστρεψα ταῦτα καὶ ἵνα μὴ ἔχω ἀργότερον καμμίαν ἀντιλογίαν μὲ τὸν ἐπιστάτην. Ἐπειδὴ ὅμως ὁ ἐπιστάτης ἐπῆγε εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ δὲν ἐπανῆλθε μέχρι τῆς σήμερον, ἐπῆγα καὶ ἐγὼ εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ ἐπέστρεψα τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου καὶ ἔλαβον τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα. Ἐπειδὴ ὅμως ἐκ τῆς ἀπουσίας τοῦ ἐπιστάτου ἐκινδύνευον νὰ μὴ ἐπιστρέψω ποτὲ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα, ἐσκέφθην νὰ ἐπιστρέψω ταῦτα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου, ἵνα ἔχω καὶ τὴν μαρτυρίαν τούτων ὅτι ἐπέστρεψα ταῦτα καὶ ἵνα μὴ ἔχω ἀργότερον καμμίαν ἀντιλογίαν μὲ τὸν ἐπιστάτην. Ἐπειδὴ ὅμως ὁ ἐπιστάτης ἐπῆγε εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ δὲν ἐπανῆλθε μέχρι τῆς σήμερον, ἐπῆγα καὶ ἐγὼ εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ ἐπέστρεψα τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου καὶ ἔλαβον τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα. Ἐπειδὴ ὅμως ἐκ τῆς ἀπουσίας τοῦ ἐπιστάτου ἐκινδύνευον νὰ μὴ ἐπιστρέψω ποτὲ τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα, ἐσκέφθην νὰ ἐπιστρέψω ταῦτα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου, ἵνα ἔχω καὶ τὴν μαρτυρίαν τούτων ὅτι ἐπέστρεψα ταῦτα καὶ ἵνα μὴ ἔχω ἀργότερον καμμίαν ἀντιλογίαν μὲ τὸν ἐπιστάτην. Ἐπειδὴ ὅμως ὁ ἐπιστάτης ἐπῆγε εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ δὲν ἐπανῆλθε μέχρι τῆς σήμερον, ἐπῆγα καὶ ἐγὼ εἰς τὸ χωρίον Ἀρτάκην καὶ ἐπέστρεψα τὰ ἐργαλεῖα καὶ ἐμπορεύματα εἰς τὸν ἐπιστάτην ἐνώπιον τοῦ Κυβερνήτου καὶ τοῦ Ταμίου καὶ ἔλαβον τὴν ἀπόδειξιν ἣν σοὶ στέλλω ἐνταῦθα. —

Εἶδα πλέον νὰ σὲ φιλήσω.

ὁ Ἀβραμπέκης [illegible] [illegible] [illegible], ὅπως προχθὲς τὸ [illegible]
ὅλον [illegible] Διοικητοῦ Σάμου [illegible] [illegible] τὸ [illegible] νὰ [illegible] 10,χιλ.
[illegible] [illegible] [illegible] καὶ νὰ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] 3 χιλ. [illegible] τοῦ Σβορώνου, [illegible] [illegible]
[illegible] τοῦ αὐθέντου [illegible] καὶ [illegible] [illegible], τὰς ὁποίας [illegible]
Τόσα Τόσα [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] εἰς Ἀθήνας. ὁ αὐθέντης [illegible]
[illegible] τὸ Σβορώνου [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible], [illegible] ὁ Ἀβραμπέκης [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] ὁ Ἀβραμπέκης [illegible] [illegible], ὅτι
ὁ αὐθέντης [illegible] [illegible] Σβορώνου νὰ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible], [illegible] ὁ Σβορώνος [illegible] [illegible] Ἀβραμπέκην [illegible]
[illegible] ὁ Ἀβραμπέκης [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
„[illegible] [illegible] [illegible] αὐθέντη„ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] ὅτι ὁ Ἀβραμπέκης [illegible]
[illegible] Σβορώνου νὰ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].—

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible], [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

ὁ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] Α.Σ. [illegible] Σ. [illegible]
[illegible] Κ.Κ. [illegible], [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]
[illegible]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible]. [illegible] [illegible] [illegible].—

VIII

112a

A S. E. Aali-Pacha
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Impl.
le Sultan &. &. &.

Vienne, le 22 Octobre 1850

N. 150.

Monseigneur!

Le Cabinet de Berlin se prévalant d'une lettre responsive de l'Electeur de Hesse par laquel le celui-ci aurait donné à entendre qu'il aurait accepté la coopération de tous les gouvernements allemands à l'aplanissement du différend hessois, et elle avait pour résultat la consolidation du principe monarchique, a proposé à la Cour d'Autriche d'instituer une espèce de tribunal d'arbitres, qui serait composé de commissaires nommés en nombre égal par les deux

/.

puissances et qui, s'étant joints
des Commissaires nommés par
l'Electeur de Hesse, se concer-
terait, d'un commun accord,
sur une décision conforme au
principe monarchique. On
assure que l'Autriche s'est
refusée à cette proposition,
d'autant plus que l'Electeur
lui-même ne semble pas
disposé à y consentir et
qu'on prétend qu'il ne résulte
pas de sa réponse au Roi de
Prusse qu'il ait sollicité une
intervention mixte et arbitrale.

Les démarches faites
auprès de l'Electeur pour
l'amener à changer son Minis-
tère Hassenpflug n'ont pas
abouti, et la politique autri-
chienne paraît prévaloir
sur des résolutions de ce
Prince.

/.

Cependant, plus
l'incident hessois est de
nature à rendre imminent
un conflit, plus la gravité
même de cette situation
devrait faire sentir à l'Au-
triche et à la Prusse le besoin
d'arriver au plus tôt à une
entente désirable ; et c'est ce
qu'en ce moment on semble
espérer généralement. Déjà,
le Cabinet de Berlin fait
preuve de modération en ce
qui concerne le maintien de
l'Union, sur laquelle il a
fait des propositions assez
vagues pour ne pas rendre
impossible une réconciliation
honorable. D'ailleurs, les
débats sur la question de
l'Union en général ont été
suspendus jusqu'à une

./.

prochaine séance du Conseil
des Princes, fixé pour aujourd=
hui même.

On pense généra=
lement que les conférences qui
auront lieu à Varsovie, pour=
ront contribuer à aplanir le
différend Hessois et, partant,
à préparer la voie à une
solution de la question alle=
mande elle-même.

Comme la Russie
avait déclaré qu'elle s'empres=
serait de reconnaître la
Diète de Francfort dès que
cette réunion aurait pris une
résolution inhibitoire au sujet
de la guerre entre les Duchés
et le Danemark, et que cette
résolution est sur le point
d'être adoptée, on considère
comme certain la reconnais=

/.

sance de la Diète de Francfort par la Russie, reconnaissant ce qui ferait pencher la balance du côté de l'Autriche, en tant que l'Angleterre et la France n'adopteraient pas une politique opposée, ce qui cependant paraîtrait difficile en ce qui concerne surtout la France.

Sa Majesté l'Empereur est de retour ici depuis quatre jours, Mr. le Prince de Schwarzenberg l'ayant précédé de deux jours. On assure que Sa Majesté partira demain pour Varsovie accompagnée du Prince.

VIII

113a

Monsieur Constantin Kastellanos
à l'Ambassade Ottomane
à Vienne

Par Son Excellence
Monsieur Kamyar Bey Kastellanos
Son Excellence Ottomanischer Botschafter
à Wien.

+ 47

Vienne le 24. octobre 1880.

Mon cher Ami!

Je suis très heureux de vous savoir à Vienne et je vous félicite de votre nomination. J'espère bientôt vous revoir à Athènes et je serai très heureux de vous être agréable.

Le Roi est parti pour Berlin et il ne sera de retour que le 1. novembre. Le Prince Héritier est à Potsdam et la Princesse Héritière est à Berlin. Le Prince Guillaume est à Bonn. Le Prince Frédéric Charles est à Wiesbaden. Le Prince Albert est à Dresde. Le Prince Alexandre est à Darmstadt. Le Prince Frédéric est à Hanovre. Le Prince Auguste est à Oldenbourg. Le Prince Adalbert est à Kiel. Le Prince Henri est à Hemmelmark. Le Prince Waldemar est à Berlin. Le Prince Albert est à Dresde. Le Prince Alexandre est à Darmstadt. Le Prince Frédéric est à Hanovre. Le Prince Auguste est à Oldenbourg. Le Prince Adalbert est à Kiel. Le Prince Henri est à Hemmelmark. Le Prince Waldemar est à Berlin.

Je vous prie de me rappeler au bon souvenir de votre

Georges

VIII

114a

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Imple
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 29 Octobre 1850

N°. 151.-

Monseigneur!

L'incident hes-
sois a revêtu ces jours der-
niers un caractère si grave,
si menaçant, que l'on
croyait un conflit comme
inévitable et même immi-
nent. A la suite de ce qui
avait été arrêté dans les con-
férences de Bregenz, une
armée bavaroise, sous le com-
mandement du Prince de Tour
et Taxis, s'est portée sur la
frontière hessoise dans l'in-
tention d'occuper l'Electorat.
Dès que le Cabinet de Berlin
a eu connaissance de ce

./.

mouvement, il a transmis
au général Von der Gröben,
Commandant du Corps d'armée
prussien stationné à Wetzlar,
l'ordre de se rapprocher égale-
ment de la frontière de l'Elec-
torat et de repousser les Bava-
rois dans le cas où ils y entre-
raient. Comme les troupes
bavaroises n'ont pas encore
franchi les frontières, les
Prussiens en attribuent la
cause à l'attitude prise par
le Cabinet de Berlin, tandis que
leurs adversaires soutiennent que
l'armée bavaroise attend le
résultat des conférences de
Varsovie pour agir en conséquen-
ce, et que le général Radowitz
ne s'est empressé de trans-
mettre au général Von der
Gröben l'ordre éventuel de

/.

repousser les Bavarois, qu'après s'être informé que le Cabinet d'Autriche avait chargé Mr. de Protesch de faire parvenir par voie télégraphique au Commandant de l'armée bavaroise l'avis d'ajourner son entrée dans l'Electorat. Malgré ces ostentations réciproques, le fait est que depuis quelques jours on n'entend parler de part et d'autre que de guerre, et qu'on remarque un grand mouvement militaire tant du côté de l'Autriche, où des renforts considérables sont dirigés aux Corps d'armée echelonnés dans le Vorarlberg et en Bohême, que du côté de la Prusse dont les troupes se concentrent également sur

/.

les frontières.

Indépendamment de l'incident hessois, qui semble avoir amené la crise fédérale à son point culminant, et de la question Schleswig-Holsteinoise, dont la prolongation rend la position de la Prusse d'autant plus difficile que l'Angleterre, la France et la Russie prennent un intérêt sérieux à l'accomplissement de la paix conclue par le Cabinet de Berlin lui-même, la Diète de Francfort vient de susciter à ce dernier un nouvel embarras. En effet, elle a résolu tout récemment que les troupes prussiennes quitteraient le Grand-Duché de Bade dans trois mois, et

./.

que les troupes badoises y rentreraient. Cette résolution, que la Diète de Francfort ne pourrait faire exécuter sans provoquer la guerre, ne laisserait pas de donner lieu à de nouvelles notes diplomatiques, concernant la question du droit.

Quelque alarmant que paraisse, pourtant, l'état actuel des affaires allemandes, on a de la peine à croire qu'il en resultera une conflagration, et l'on se flatte au contraire, que, plus la crise est imminente, plus on approche d'une solution pacifique. On fonde surtout ses espérances sur les conférences de Varsovie, auxquelles a assisté aussi le Comte de

/.

Brandenbourg, et dont le résultat, d'après ce qu'on prétend, serait favorable à l'Autriche. Si le Cabinet de Berlin persistait dans sa politique, il serait difficile d'admettre que la Russie appuierait l'Autriche par les armes; mais ce qui paraît certain, c'est qu'en tous cas elle préterait à cette dernière son appui moral. D'ailleurs on ne tardera pas à connaître le résultat des conférences de Varsovie, puisque S. M. l'Empereur, qui s'y est rendu ainsi que j'ai eu l'honneur d'en prévenir Votre Excellence, est attendu ici aujourd'hui même.

Quant à M.r le Prince de Schwarzenberg, qui a accom-

/.

pagné Sa Majesté à Varso-
vie, il ne sera de retour
que dans deux ou trois jours.

ἐν Κων/πόλει [illegible] 1. Νοεμβρίου 1850.

Φίλτατέ [illegible]!

[illegible] ὁ [illegible] ὅτι [illegible]
[illegible] Α.Ε. [illegible] Σ. [illegible] ἀλλὰ [illegible] δύο [illegible]
[illegible] ἀλλ' [illegible]

ὁ [illegible] Κουμουνδ[illegible] [illegible] Α.Υ. [illegible]
[illegible]

[illegible] Σ. [illegible]
[illegible]

[illegible] Ἀθηναίων [illegible]
[illegible]
[illegible]

ὁ [illegible]
ὁ [illegible] Ἀθηνῶν —
[illegible] νά 16. 14. 80. 27. 12. ὁ 11. 17. 27. 16. 62. 39. 16
73. 13 80. 22. 80. 16. 39 22. 33. 80. 17 12. 14. 23 22. 62. 80
16. 13 27 27. 80. 14. 12. 16. 16. 80. 17 73. 12 22. 13 80. 16
ἀλλ' ὁ 24. 80. 17. 80. 17. 80. 16. [illegible] 14 23 22
27. 11. 13. 14. 27 14. 17. 80. 36. 36. 27 22. 23. 22. 14 17. 16
16. 80. 17. 73. 13 22. 13. 80. 16. 73. 13 27. 80. 33 14. 23. 22
11. 27. 12. 22. ὁ 27. 11. 13. 14. 27 14. 17 80. 36. 36. 27. 22.
23. 22. 14. 80. 22. 27 38. 27. 17 27 [illegible] 22. 80. 22. 13
24. [illegible] 27. 13. 11. 27 [illegible] 80. 27. 12 11. 80, 16. 80. 22
ὅτι 24. 80. 36. 22 27 13. 11. 27 17 16. 16. 23. 14 27. 17. 80. 22

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le Sultan,

* — * — *

Vienne, le 5 Novembre, 1850.

N° 152.

Monseigneur,

M.r le Prince de Schwarzenberg, avec qui j'ai eu avant-hier une entrevue, m'a parlé des affaires de Bosnie et d'Herzégovine qui, suivant les rapports du Consul d'Autriche, auraient pris une tournure défavorable. Il a ajouté que l'insurrection faisait des progrès surtout dans la première de ces deux provinces; que les mouvements de S. E. Omer-Pacha se trouvaient entravés par le manque de routes et la difficulté de transporter l'artillerie; et que quelques troupes de l'armée Impériale, parmi lesquelles se trouvaient aussi des militaires Hongrois, s'étant vues forcées de se réfugier sur le territoire Autrichien, le Ministère avait donné

dans les circonstances actuelles, con-
trarierait beaucoup le Cabinet de
Vienne, tandis que nous serions en
droit de nous attendre que cette
Cour apprécierait bien davantage
les services signalés que la Sublime
Porte lui a rendus par l'internement
des réfugiés Hongrois, si notre Gouver-
nement s'abstenait de donner suite
à la demande de M.^me Batthyany
à une époque où l'Autriche est
obligée de retirer de la Hongrie une
partie considérable des troupes qui
occupent ce pays, et où ses relations
avec la Prusse sont dans un état
de crise imminente.

Je suis avec

les ordres nécessaires pour qu'à l'exception des Hongrois, on prodiguât aux troupes Ottomanes les soins de l'hospitalité. Enfin, il m'a chargé d'assurer votre Excellence que dans cette occasion, comme dans toute autre, le Cabinet de Vienne ne négligera rien pour s'acquitter envers la Sublime Porte des devoirs de l'amitié et du bon voisinage.

Ensuite, le Prince m'a entretenu des démarches tentées à Constantinople par la Comtesse Batthyany pour obtenir que la Sublime Porte permît à son mari, qui est un des internés de Kutahié, de venir s'établir à Constantinople. Il m'a dit que, bien que les renseignements qu'il venait de recevoir de M^r. de Kletzl sur ce point fussent rassurants, il croyait devoir me déclarer qu'en se fondant sur les engagements contractés par la dernière

note de Votre Excellence à M^r. le Comte de Stürmer, il ne consentirait pas que le Comte Batthyany s'éloignât de Kutschié. Il a ajouté qu'il allait transmettre à M^r. de Kletzl des instructions à ce sujet, et qu'il me priait d'en écrire aussi de mon côté à Votre Excellence.

Je ne me suis pas cru autorisé à entrer en discussion avec le Prince sur la question de savoir si l'on pouvait contester à la Sublime Porte la faculté de transférer dans d'autres lieux de l'Empire les internés de Kutschié, ou quelques uns d'entre eux, s'Elle le jugerait convenable. Il est de mon devoir, cependant, de ne pas laisser ignorer à Votre Excellence que, d'après ce que j'ai pu induire du langage de M^r. le Prince de Schwarzenberg et d'autres personnes marquantes, la réalisation du transférement du Comte Batthyany

A S.E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S.M. Imple
le Sultan &a. &a. &a.

Vienne, le 5 Novembre 1850.

N.o 153.

Monseigneur!

S.M. l'Empereur d'Autriche et M.r le Prince de Schwarzenberg sont de retour de Varsovie depuis six jours.

Les conférences tenues dans cette ville ont eu principalement trait, d'après ce que l'on en sait de positif, à la question danoise et à celle de la Hesse Electorale. Quant à la première de ces deux questions, l'Empereur de Russie a déclaré catégoriquement, qu'il considérerait comme un casus belli le cas où la Prusse, au lieu de coopérer à la pacification des Duchés s'opposerait à l'intervention

/.

de la Diète de Francfort, tendante à ce but. Pour ce qui est de la question de la Hesse Electorale, il s'est prononcé assez ouvertement en faveur de l'Autriche, en déclarant qu'il aviserait, dans le cas où l'armée prussienne attaquerait les Bavarois pour les repousser du territoire hessois.

En attendant, les Bavarois sont entrés dans la Hesse Electorale et ont établi l'état de siége dans le cercle de Hanau, et les Prussiens qui avaient déjà pénétré dans l'Electorat en vertu de leur droit d'étapes, et dont on annonce même l'entrée dans la ville de Cassel, n'ont pas tenté de repousser les Bavarois, ainsi que le Cabinet de Berlin en avait fait la déclaration. Mais

la retraite de Mr. de Radowitz,
dont le Roi a accepté la dé-
mission, retraite provoquée
par le refus des collègues de
ce Ministre de mobiliser un
nouveau corps d'armée de
170,000 hommes pour s'opposer
par les armes à l'exécution
des décisions de la Diète de
Francfort, est envisagé ici
comme un gage du maintien de
la paix et comme l'indice
d'un changement dans la
politique du Cabinet de Ber-
lin.

Quant à la Cour
d'Autriche, elle est résolue,
d'après ce que m'en a dit Mr.
le Prince de Schwarzenberg lui-
même, à persévérer dans la
voie qu'elle s'est tracée et qu'elle
croit fondée sur la teneur des
Traités en vigueur. Le fait est,
qu'indépendamment de l'armée

/.

de Bohême, qui s'élève à 85,000
hommes, et de celle 36,000
hommes échelonnée dans le
Vorarlberg, un corps de 25000
hommes de l'armée d'Italie
et un autre de 30000 hommes
de celle de Hongrie se sont
mis en marche pour renfor-
cer l'armée mobilisée. Déjà
une partie de l'armée du
Vorarlberg vient d'entrer en
Bavière pour appuyer les
troupes Bavaroises dans le
cas où elles seraient attaquées
par les Prussiens et pour se
porter, ensuite, dans le Duché
de Holstein afin de coopérer
conjointement avec un corps de
troupes hanovrien, à la pacifi-
cation des Duchés. Par suite
de ce commencement d'exécu-
tion des résolutions prises dans
ce but par la Diète de Franc-
fort, on considère la reconnais-

/.

sance par la Russie de cette
autorité fédérale comme accom-
plie. Ce résultat, joint au
changement du Ministère ba-
dois, qui indique l'intention
du Grand-Duc de se séparer de
l'alliance prussienne, ainsi
qu'aux défections probables de
quelques autres Etats de cette
Union, semble assurer le
succès de la politique autri-
chienne et diminuer les chan-
ces d'une guerre en Allemagne,
bien que la situation soit loin
de perdre de sa gravité, vu
qu'un simple malentendu
entre les armées respectives
placées en face l'une de
l'autre, pourrait, en dépit mê-
me de la volonté des Gouver-
nements, donner lieu à une
collision.

Cependant, malgré la
démission de Mr. de Radowitz,

on ignore encore les intentions
ultérieures du Cabinet de Berlin;
le nom du successeur de ce Mi-
nistre servirait peut-être à en
indiquer la tendance, mais on
n'a pas de nouvelles positives à
ce sujet, bien que l'on croie que
ce sera probablement le Comte
d'Arnim, ancien Envoyé de
Prusse près la Cour de Vienne,
connu par ses dispositions con-
ciliantes.

Quoique l'Angleterre
n'ait pas encore reconnu la
Diète de Francfort, on semble
attacher ici une certaine im-
portance à la participation de
Lord Cowley, Ministre Plénipo-
tentiaire britannique à Franc-
fort, à la signature du Proto-
cole dressé à l'occasion de
l'échange des ratifications du
Traité de paix prusso-danois,
protocole, où la signature de

Lord Cowley figure à côté de celle du Président de la Diète de Francfort, agissant au nom de la Confédération Germanique, et du Représentant du Roi de Danemark.

VIII

118a

~~A 0137~~

6/11/1850

Le soussigné,
Envoyé Extraordinaire et
Ministre Plénipotentiaire de
S. M. Impl.e le Sultan, a
eu l'honneur de recevoir la
note que le Ministère Impl.e
et R.l des affaires Etrangères
a bien voulu lui adresser en
date du 29 Octobre au sujet
de la saisie pratiquée par
l'autorité militaire de Pan~~o~~
clova sur cent quintaux de
cuivre ouvré appartenant au
S.r Abraham Buly, sujet
Ottoman.

Ayant communiqué
à Son Altesse Monsieur la partie intéressé le
le Prince de Schwarzenberg, contenu tant de la note
Président du Conseil et précitée que de la Copie y
Ministre des affaires Etrangères annexé d'un office adressé
de S. M. Impl.e & R. ap.: sur cette affaire par le Minis
J.a J.a J.a tère Impl.e et R.l des Mines à

/.

celui de la guerre, le soussigné se voit obligé de soumettre à S.A. M.r le Prince de Schwarzenberg, Président du Conseil et Ministre des affaires Etrangères de S.M. Imp.le et R.e Ap.e, quelques observations à l'appui de la réclamation du susdit Abraham Buby.

Le soussigné s'abstiendra d'exposer ici les arguments par lesquels Abraham Buby soutient, que le navire en question était propriété privé, contrairement à l'avis émis par les autorités Autrichiennes, arguments qui ont été déjà développés dans la requête du réclamant, que la Légation Impériale a transmise par sa note du 5 Octobre au Ministère Imp.l et R.l des

v/.

2/Ho137

des affaires Étrangères.

La question que le soussigné se bornera à examiner dans la présente note, est celle de savoir si, en admettant que le cuivre acheté par le Sr. Abraham Bely ait appartenu au fisc Impérial, il peut être confisqué en vertu de la sentence prononcée en Décembre 1849 par S. E. le général Baron de Hagman, et citée dans l'office susmentionné du Ministère Surt.e des Mines.

Le soussigné croit qu'une telle mesure ne saurait être appliquée au sujet d'une puissance étrangère. En effet, le droit de postliminie garantit au Souverain légitime le recouvrement des propriétés immobilières et territoriales

/.

appartenant à l'État, ainsi
que des monuments d'art,
des joyaux de la Couronne et
d'autres objets semblables. Quant
à la généralité des propriétés mobilières dont
l'ennemi, quel qu'il soit, s'est
emparé, le droit des gens positif
a établi que, si ces meubles
ont été entre les mains de
l'ennemi pendant vingt quatre
heures, tout sujet neutre
peut en faire l'acquisition va-
lidement et à juste titre,
sans qu'il y ait lieu à une
réclamation quelconque. /: voir
Klüber, droit des gens, § 524.—
Martens, précis du droit des
gens, § 282. b. — Grotius, droit
de la guerre et de la paix,
Liv. III. Ch. VI. § III. — Vattel,
Droit des gens, Liv. III § 196,
et autres juris consultes. :/ Le

/.

Sr. Abraham Buby a d'autant
plus droit d'invoquer en sa
faveur un principe univer-
sellement admis, que ce
principe a été constamment
observé en pareille conjoncture
dans l'Empire Ottoman à
l'égard des sujets des puissances
étrangères.

Les droits du Sr.
Abraham Buby se trouvant
sauvegardés par la loi inter-
nationale invoquée ci-dessus,
le soussigné juge superflu
un examen plus détaillé de
cette question. Il ajoutera
seulement qu'Abraham Buby
est acheteur de bonne foi; que,
s'il n'était pas tel, il se
serait empressé d'exporter le
cuivre qu'il avait acheté hors
des Etats Autrichiens, à une

/.

époque où il pourrait le faire
sans empêchement ~~quelconque~~;
et que, sous le rapport de la
moralité, il est honnête homme
et a même rendu des services
aux troupes Impériales, ainsi
qu'il résulte d'un paragraphe
de l'Office précité du Minis.
tère Imp.l des Mines à celui
de la guerre.

Dans la ferme
conviction que le Gouvernement
de S. M. Imp.le et Royale
Apostolique, prenant en
considération les observations
qui précèdent, voudra bien
ordonner la levé des scellés
apposés aux Magasins du
Sr. Abraham Buby afin que ce
dernier puisse disposer libre.
ment de son cuivre comme
d'une marchandise légitime=

F.

ment acquise, le soussigné saisit cette occasion pour offrir à S. E. M^r. le Prince de Schwarzenberg l'assurance réitérée de sa plus haute con=sidération.

Vienne, le 6 Novembre 1850.

VIII

119a

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires Etrangères de S. M. Impériale
le Sultan 8a 8a 8a

Vienne, le 12 Novembre 1850

N. 154.

Monseigneur!

Malgré l'alarme répandue ici depuis mon dernier respectueux rapport, tout est aujourd'hui pour le maintien de la paix.

A la suite du Conseil Ministériel qui a motivé la retraite de M. de Radowitz, le Cabinet de Berlin a fait savoir à celui de Vienne qu'il consentait à ce que la Diète de Francfort exécutât ses résolutions concernant la pacification du Duché de Holstein à laquelle la Prusse prêterait son appui moral, ainsi que la question hessoise, à condition que l'Autriche admettrait les Conférences libres d'après les

/.

bases proposées par elle-même
à Varsovie, et que l'entrée des
troupes prussiennes dans la
Hesse Electorale serait considérée
comme un fait accompli. Sor-
teur de ces propositions a été
le Baron de Rosenberg, récem-
ment nommé Secrétaire de
la Légation prussienne à
Vienne.

Sur ces entrefaites, l'E-
lecteur de Hesse a protesté con-
tre l'entrée des troupes prus-
siennes dans l'Electorat et in-
voqué la protection de la
Diète de Francfort. Par suite
d'une décision de celle-ci, le
Cabinet de Vienne, en réponse
aux propositions apportées par
le Baron de Rosenberg, a
notifié à la Prusse qu'elle eût
à évacuer l'Electorat pour
se borner à occuper par quel-
ques détachements la route

/.

d'étapes militaires. En même temps on a remarqué un accroissement d'activité dans le mouvement des armées Impériales.

A la réception de cette communication, la mobilisation de toute l'armée et de la Landwehr prussiennes a été décidé dans un Conseil des Ministres réuni ad hoc. Cette résolution a mis les esprits en émoi, et l'on croyait la guerre inévitable. Mais on n'a pas tardé à se convaincre que ce n'était qu'une démonstration tendante à sauver l'honneur de la Prusse et à constater qu'elle n'a pas cédé à la menace. En effet, une communication du Cabinet de Berlin, arrivé ici avant-hier au soir, annonce que la Prusse consent à retirer son armée de l'Electorat et à n'accu-

que que la route d'étapes militaires. Ainsi qu'on devait s'y attendre, l'Autriche a accueilli sans hésitation les propositions du Cabinet de Berlin.

Quant aux conférences libres, que le Cabinet de Vienne qualifie de conférences ministérielles, on sait déjà que l'Autriche a déclaré à Varsovie, qu'elle ne voyait pas de difficulté à les admettre, pourvu qu'à côté de ces conférences la Diète de Francfort continuât à exister et à exercer son autorité à l'égard des Etats représentés dans son sein; que l'Autriche entrât dans la Confédération germanique avec toutes ses provinces, et que la Prusse renonçât définitivement à son Parlement d'Erfurt et à son Union, telle qu'elle l'entendait, libre à elle d'user du droit d'alliance, conformément à une stipulation du Traité fédéral, stipula-

tion qui pourrait être interprê-
tée d'un commun accord. Ce
sont là les bases que la Prusse
a acceptées. Reste maintenant
à convenir du lieu où seront
tenues les Conférences, l'Autri-
che voulant que ce soit Vienne,
tandisque la Prusse se contes-
terait de toute autre ville.

Pour ce qui est de quel-
ques autres points proposés à
Varsovie par la Prusse, tels que
l'alternat de la Présidence de la
Diète fédérale, la séparations des
pouvoirs exécutif et législatif,
et autres, l'Autriche s'est
refusée à leur admission, en
alléguant que la décision de ces
divers points dépendrait de
l'accord des Etats confédérés.

Bien que la question
allemande ne puisse encor être
considérée comme définitivement
résolue, on est autorisé à croire

/.

par suite de ce qui a été obtenu
jusqu'ici, que les bases d'une
entente ont été posées, que la poli-
tique autrichienne a prévalu, et
que les dangers d'une guerre ont
été écartés.

On suppose que la profonde
affliction qu'a causée au Roi de
Prusse la mort du Comte de Bran-
denbourg, dont les inclinations étaient
plutôt pacifiques, a contribué
aussi à l'adoption définitive
de la voie conciliante où vient
d'entrer le Cabinet de Berlin.

La Lieutenance des
Duchés ayant refusé d'obtem-
pérer à l'inhibitoire de la Diète
de Francfort, l'armée fédérale
va se diriger vers les Duchés
et un corps de réserve est prêt
à la suivre au besoin.

Un vote des chambres
Wurtembergeoises hostile au Gou-
vernement et à la Diète de

Francfort, a provoqué leur dissolution, la révocation de la loi électorale et la réinstallation du système représentatif, tel qu'il était avant l'année 1849.

Avant la retraite même de Mr. de Radowitz, on parlait ici d'un prochain voyage pour Berlin du Comte de Bernstorff, Envoyé de Prusse à Vienne, que, depuis cette retraite, on désignait généralement comme destiné à succéder au Ministre démissionnaire. Le fait est que le Comte de Bernstorff était sur le point de partir ces jours derniers, mais qu'il est retenu encore ici par une indisposition que on se plait à considérer comme un prétexte attribué à son refus d'accepter le portefeuille des affaires Etrangères.

Les nouvelles récemment reçues de Badne sont

/.

favorables et font présager un
prompt et plein succès des opé-
rations de l'armée Impériale sous
les ordres de S. E. Omer-Pacha.

VIII

[illegible] 15. [illegible]

[illegible] [illegible]:

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible], [illegible] [illegible] [illegible].
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[κ α γ ι λ λ]

[illegible] [illegible] ὁ 24. 80. 22. 13. 65. 65. [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible].

[ι κ α ρ α θ α ς]

ὁ 24. 80. 17. 80. 19. 80. 16. [illegible] [illegible] [illegible]

[κ α γ ι λ λ]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 24 80 22. 13. 65. 65, ὁ
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible]

[σ α ρ]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 16. 80. 17

[δ η ν ι α ς] [κ α ρ α θ α]

73. 12. 22. 13. 80. 16. [illegible] 24. 80. 17 80. 19. 80. —

[κ α ρ α θ α ς]

ὁ 24. 80. 17 80. 19. 80. 16. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[α ξ σ θ ρ ι α ς]

80. 38. 16. 14. 17. 13. 80. 16. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[ω ρ ω σ ι α]

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] 11. 17 92. 16. 13. 80. 16.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]. —
[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible];
[illegible] [illegible]. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

VIII

Copie

121a

1324

D. C.

Dans une note que Monsieur C. Musurus, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire de la Sublime Porte Ottomane, a bien voulu adresser au Ministère Impérial des Affaires Etrangères sous la date du 6 de ce mois, Monsieur l'Envoyé a exprimé l'opinion que la saisie qui, par ordre des autorités Impériales, a été effectuée sur cent quintaux de cuivre ouvré, appartenant au fisc de l'Empire et achetés par le Sr. Abraham Bully à un chef des insurgés hongrois, semblait être contraire aux principes de Droit des gens, en vertu desquels le droit de postliminie ne

à Monsieur
Constantin Musurus,
Envoyé Extraordinaire et
Ministre Plénipotentiaire
de la Sublime Porte Ottomane
&c &c

invoquer ni la bonne foi
avec laquelle il aurait agi,
ni le droit de postliminie,
et que, pour être dédommagé
des pertes que ce marché illégal
lui a fait maintenant essuyer
les principes du droit ne lui
accordent aucun autre moyen
que de chercher à poursuivre
les individus qui l'ont engagé.

Le Ministère Impérial
se flatte que Monsieurs l'Envoyé de la Sublime Porte
ne méconnaîtra pas la
justesse de cette observation
et il saisit la présente occa-
sion pour lui renouveler
l'assurance de sa consi-
dération très distinguée.
Vienne, le 16. Novembre, 1850
(signé) F. Schwarzenberg.

s'étendrait pas aux propriétés
meubles, lesquelles, après être
tombées au pouvoir de
l'ennemi, seraient acquises
des mains de ce dernier
par un tiers neutre.

Le Ministère des affaires
Etrangères se permettra de
faire observer à Monsieur
Mercury que les principes
qu'il a cités, et sur lesquels
on s'abstient du reste d'
entrer en discussion, ne
sauraient, ~~être applicables~~
en aucun cas, être ap-
plicables à l'affaire de
L. Bailey, puisqu'il ne s'agit
point ici d'une guerre entre
des puissances ennemies, mais
d'une révolte de sujets qui
se sont insurgés contre leur

souverain légitime.

L'enlèvement commis par les rebelles hongrois sur les provisions de cuivre qu'ils ont trouvés dans les magasins de l'administration Impériale des mines et monnaies, ne peut donc point être excusé d'un droit de conquête; il ne présente que le caractère d'une spoliation criminelle, et tous les actes dérivants de ce titre vicieux se trouvent par cette raison frappés de nullité légale.

Il en résulte donc aussi que le Sr Bruly, pour avoir passé un contrat de vente avec des sujets rebelles et leur avoir acheté des objets qu'ils avaient enlevés à leur gouvernement, ne saurait jamais

A S. E. Aali-Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Impl.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 19 Novembre 1850

N°. 155.

Monseigneur!

Je n'ai presque rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur de soumettre à Votre Excellence par mon précédent respectueux rapport.

Malgré la satisfaction généralement éprouvée par suite de l'entente qui a commencé à s'établir entre l'Autriche et la Prusse, on ne laisse pas de ressentir quelque inquiétude. On semble, en effet, appréhender que le Gouvernement prussien ne parvienne difficilement à maîtriser l'enthousiasme que son attitude guerrière a éveillé, qu'il ne se laisse déborder par l'élan imprimé au

/.

dera de quelques jours l'arrivée
du paquebot de Marseille,
j'ai l'honneur de joindre ici
une feuille du Journal des
Débats, contenant le message
du Président de la République
française.

sentiment national et que ce
sentiment ne se manifeste
avec violence dans les Chambres
dont l'ouverture est fixée au
21 de ce mois. Toutefois, on
aime à se flatter que la poli=
tique pacifique adoptée par le
Cabinet de Berlin l'emportera
et que ce Cabinet saura amor=
tir toute tendance belligueuse
qui l'entraînerait dans une
alliance dangereuse avec le
parti démocratique qu'il a
constamment combattu et qu'il
a autant d'intérêt que l'Autriche
à étouffer. En attendant, l'acti=
vité des mouvements militaires
continue en Autriche comme
par le passé, et le Maréchal
Radetzky qui a été appelé à
Vienne pour commander en
chef les armées d'opérations,
n'a pas encore quitté cette
Capitale pour retourner à

/.

Vienne.

Le point sur lequel les deux Gouvernements n'ont pas encore parvenus à tomber d'accord, est le lieu où seront tenues les Conférences; l'Autriche désire toujours que ce soit Vienne, mais on pense généralement qu'elle finira par admettre Dresde.

Le Prince Gortschakoff a remis, le 11 de ce mois, en audience solennelle, au Comte Thun, Plénipotentiaire d'Autriche et Président de la Diète de Francfort, les lettres qui l'accréditent en qualité d'Envoyé de Russie près la Confédération Germanique. Ainsi se trouve accomplie la reconnaissance par la Russie de la Diète de Francfort.

Dans la supposition que le Courrier de Vienne précè-

/.

VIII

123a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan, ✠ ✠ ✠

Vienne le 26 Novembre, 1850.

Particulière.

Monseigneur,

M.r le Prince de Schwarzenberg avec qui j'ai eu hier une entrevue, m'a parlé du passage à travers l'une des deux langues de terre sur le littoral de la mer Adriatique appartenant à l'Empire Ottoman, et qui séparent le district de Raguse du reste de la Dalmatie.

Il n'a fait aucune objection quant à ce passage; mais il m'a dit très confidentiellement que par le courrier d'aujourd'hui, il transmettrait à M.r de Kletzl les instructions nécessaires pour représenter à Votre Excellence le point de vue sous lequel le Cabinet de Vienne envisage ces deux territoires, tant par rapport à leur fermeture observée abantiquo

que par rapport au sel que le
Gouvernement Autrichien
s'attribue le droit de fournir
pour la consommation des provinces
de Bosnie et d'Herzégovine.

Il serait long de rapporter
ici les arguments et les objections
du Prince, ainsi que les observations
que je lui ai faites pour le convaincre
de l'imprescriptibilité du droit
de la Sublime Porte sur le libre
usage de ces deux territoires, ou
plutôt de ces deux ports, et de ce
qu'offrent de peu équitable les
entraves mises à l'exercice de ce
droit et l'obligation imposée aux
habitants de Bosnie et d'Herzégovine
de venir acheter en Autriche, à
un prix élevé, le sel qu'ils ont le
droit incontestable de se procurer
directement par des ports appartenant
à l'Empire Ottoman.

Comme j'aurai bientôt
l'honneur de présenter mes hom=
mages en personne à Votre Excel=
lence, je me réserve celui de Lui
exposer de vive voix et en détail
de quelle manière je me suis pris
pour sonder le Prince sur cette
question, et jusqu'à quel point je
pense que nous pourrions amener
le Gouvernement Autrichien à
reconnaître à la Sublime Porte
le droit d'assurer aux habitants
de Bosnie et d'Herzégovine
l'usage de ces deux ports.

Je suis avec le plus profond
respect

Post-Scriptum.

A l'instant même, M^r. le Prince
de Schwarzenberg m'a invité à la
Chancellerie d'Etat pour me dire
qu'un Conseil des Ministres, tenu

aujourd'hui même, avait trouvé
que le passage des milles soldats
Ottomans, envisagé sous le point
de vue militaire, constituait une
violation de territoire, par la raison
que la frégate qui a débarqué les
troupes est entrée dans le golfe où
se trouve le territoire Ottoman
de Suterina sans avoir obtenu
la permission du Gouvernement
Autrichien. Il a ajouté qu'à la
suite d'une décision de ce Conseil
des Ministres, Mr. de Kletzl recevrait
l'ordre de notifier à la Sublime
Porte que dorénavant aucun
bâtiment de guerre Ottoman
n'entrera dans ce golfe sans
autorisation préalable du Gouverne-
ment Autrichien, que deux bâtiments
de guerre se rendraient sur les lieux
pour maintenir l'exécution de
cette décision, et que les anciens forts

destinés à défendre l'entrée de
ce golfe seront restaurés. Je
me suis borné à faire observer
au Prince que n'ayant pas, de
mon côté, étudié la question du
droit, je regrettais de n'être pas
préparé à entrer en discussion
sur cette matière; mais qu'en
tout cas, j'étais étonné d'entendre
pour la première fois que l'entrée
d'un bâtiment de guerre Ottoman
dans le Golfe où se trouve le territoire
Ottoman de Suterniva, entrée qui
n'est pas défendue par une
stipulation spéciale, doive être
envisagée sous le même point
de vue que l'entrée d'un bâtiment
de guerre étranger dans le
détroit des Dardanelles.

3

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S. M. Imp.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne le 26 Novembre 1850.

N. 156.

Monseigneur.

Rien de plus
difficile que de prédire l'issue
de la crise où se trouvent en
ce moment les relations des
deux grandes puissances de
l'Allemagne.

S'il fallait en juger
par le discours que le Roi de
Prusse a prononcé à l'ouverture
de l'ouverture des Chambres,
et qui, en faisant peu allusion
à la nature des négociations
pendantes entre les deux Gouverne-
ments, indique à quel point le
Cabinet de Berlin se voit obligé
de ménager le sentiment nationa-
nal; si, indépendamment de
cette circonstance, on devait
prendre en considération,

/.

ter une guerre également désas-
treuse pour les deux Etats.

Quoiqu'il en soit, on
pourra, sous peu, être à même
d'émettre sur l'issue de la crise
actuelle une opinion qu'il serait
impossible de hazarder aujourd'
hui.

d'une part, la persistance du
Cabinet de Vienne à ne pas se
départir des bases dernièrement
proposées et à poursuivre ses
armements plus activement que jamais ; d'autre part, l'exaltation des
esprits en Prusse, le retard mis par
le Cabinet de Berlin à évacuer la
Hesse Electorale, où il envoit, au
contraire, des renforts considérables,
le refus du Duc de Brunswick de
permettre le passage des troupes
fédérales destinées à la pacification
des Duchés, l'insistance de la
Russie sur l'exécution de cette ré-
solution de la Diète de Francfort ;
enfin, l'intérêt majeur qui a le Roi
de Prusse à sortir avec honneur
d'une situation si compliquée et si
délicate, et à éviter les conséquences
d'une concession qui blesserait
l'amour propre national, s'il
fallait, dis-je, en juger par toutes
ces données, la guerre paraîtrait

inévitable.

Mais si l'on envisageait la guerre dans ses conséquences, si l'on devait tenir compte des appréhensions qu'elle ne manquerait pas de faire naître dans l'esprit du Roi de Prusse qui a déjà témoigné de ses dispositions conciliantes, et ne saurait se méprendre sur les dangers auxquels l'exposerait une lutte, où le parti démocratique, appelé à la défense de l'honneur national, acquerrait de la prépondérance, on aurait de la peine à renoncer à tout espoir dans le maintien de la paix, d'autant plus qu'on aime à se flatter que le Roi de Prusse est encore maître de la situation et dispose de moyens pour la dominer, et que l'Autriche, de son côté, ne sent pas moins le besoin de seconder le Cabinet de Berlin dans son désir d'évi-

/.

VIII

125

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères de
Sa Majesté Impériale le Sultan,

☆ ☆ ☆

Vienne, le 26 Novembre, 1850.

Particulière

Monseigneur,

Les Bank-notes autrichiennes étant aujourd'hui en baisse de 56 pour cent, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien faire de manière que la somme que le Gouvernement Impérial m'accordera pour mes frais de retour soit fixée non pas en florins, comme c'était malheureusement le cas pour mes appointements, mais soit en piastres turques, soit en livres sterling, en francs ou autre monnaie métalliques.

En offrant d'avance à Votre Excellence l'hommage de ma reconnaissance pour cette nouvelle faveur, j'y joins celui du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

VIII

Particulière

Vienne, le 3 Décembre, 1850.

126a

Monseigneur,

M. le Prince de Schwarzenberg m'a dit hier que, d'après des rapports récents des autorités militaires et administratives de Dalmatie, la vallée de Sutérina n'offrant pas aux troupes ottomanes un passage praticable, Son Ex. Hairedin-Pacha voulait conduire ces troupes à travers le territoire autrichien; que de plus, un bateau à vapeur Impérial avait également apparu sur la côte de Dalmatie et insistait à pénétrer dans la Narenta, dont l'embauchure se trouve enclavée dans le territoire autrichien, afin de remonter ce fleuve jusqu'à l'endroit où il est naviguable, et d'y débarquer des troupes et des munitions de guerre destinées pour Mostar; que les autorités de Dalmatie, tout en refusant leur consentement au passage des troupes et à l'entrée du bateau à vapeur, en avait référé au Gouvernement d'Autriche; que celui-ci était étonné de la mise en avant d'une prétention que n'avait précédé aucun avis,

A Son Excellence Aali Pacha,

Ministre des Affaires Étrangères de Sa Majesté Impériale le Sultan

&c., &c., &c.

aucune demande de permission ; qu'un tel précédent ne saurait être sanctionné ; que des bâtiments de guerre autrichiens seraient envoyés dans le port où se trouve le territoire de Sutérina ; que ce port serait fortifié et déclaré port de guerre ; qu'enfin, les rapports précités des autorités de Dalmatie seraient transmis à M.r de Kletzl avec l'ordre de faire à la Sublime Porte les représentations nécessaires.

J'ai fait observer au Prince que la frégate et le bateau à vapeur n'étaient arrivés dans ces parages que parcequ'on, sans doute, on croyait que les troupes Impériales pourraient se rendre à leur destination à travers les deux langues de terre appartenant à l'Empire Ottoman ; mais que les informations sur lesquelles avait été basé la praticabilité de ce

passage s'étant trouvées erronées, Son Ex. Hairedin-
Pacha et le Commandant du bateau à vapeur
s'étaient naturellement vus dans la nécessité de chercher
à remédier à un inconvénient si inattendu ; et que,
dès lors, tout retard mis à l'arrivée à leur destination
des troupes et des munitions transportées par ces deux
bâtiments devant entraver les opérations militaires
de S. Ex. Omer Pacha, et pouvant en compromettre
le succès et reculer la pacification de la Bosnie
et de l'Herzégovine, j'aimais à me flatter
que le Gouvernement Autrichien, qui, vu les
rapports d'amitié et de bon voisinage existant
entre les deux Empires, ne manquerait certes
pas dans cette conjoncture d'épargner à la Sublime
Porte une déception regrettable, s'empresserait
de transmettre sur le champ aux autorités de
Dalmatie l'ordre de consentir au passage des

des troupes Impériales à travers le territoire Autrichien,
et à l'entrée du bateau à vapeur dans la Narenta,
afin de remplir sa mission sans empêchement
ultérieur.

Ces observations m'ont semblé avoir
produit l'effet désirable sur le Prince, qui
m'a promis qu'il en conférerait avec le ministre
de la guerre, et je suis porté à croire qu'il sera
donné suite à ma demande.

Pour ce qui est de la question prin-
cipale des deux langues de terre situées sur
l'Adriatique et appartenant à l'Empire Ottoman,
j'ai lieu d'espérer qu'elle pourra s'arranger
d'une manière mutuellement satisfaisante,
propre à garantir l'exercice des droits de sou-
veraineté de la Sublime Porte sur ces deux
territoires et profitable aux habitans de Bosnie

et d' Herzégovine.

A l'occasion de notre entrevue d'hier, Mr le Prince de Schwarzenberg m'a dit qu'il s'occupait de la réduction de la liste des internés de Kutahié, et que la nouvelle liste ainsi réduite serait transmise à Mr. de Kletzl par le courrier d'aujourd'hui.

Je suis avec le plus profond respect a o

Post-Scriptum.

A l'instant même je viens de voir Mr. le Prince de Schwarzenberg. Le but de ma visite était de m'informer si l'ordre avait été donné aux autorités de Dalmatie de permettre le passage des troupes Ottomanes à travers le territoire Autrichien et l'entrée du bateau à vapeur dans la Narenta. Il m'a répondu qu'il n'était pas encore à même de me dire quelle

savait la décision du ministère. Comme je lui ai fait observer que l'affaire était des plus urgentes, et que je le priais même de transmettre l'ordre en question par dépêche télégraphique, il m'a fait de nouvelles objections et a tenu un langage moins souple que celui de la veille. Dans cet état de choses, je me suis vu obligé de lui faire des représentations bien sérieuses, en alléguant l'accueil fait sur notre territoire à toute une armée autrichienne sous le commandement du général Puchner, en énumérant les services que la Sublime Porte a rendus et continue à rendre à l'Autriche à l'occasion de l'insurrection Hongroise, et en donnant à entendre l'effet qu'un refus ou un retard de l'accomplissement d'un procédé amical envers la Sublime Porte produirait

à Constantinople. Mais malgré tous ces efforts, je n'ai pu obtenir du Prince une réponse positive. Toutefois, j'hésite à croire qu'il ne prendra pas en considération mes remarques et mes sollicitations. Il se peut, d'ailleurs, que ce changement de langage de Mr. le Prince de Schwarzenberg soit la conséquence de quelque nouvelle plus récente, qui lui aurait annoncé que les troupes ottomanes se seraient rendues à leur destination, soit à travers les deux langues de terre appartenant à l'Empire ottoman, soit par une autre voie. Or, comme une telle circonstance aurait rendu superflue la transmission de l'ordre que j'ai sollicité, il est possible que le Prince ait voulu éviter de me la communiquer et de motiver ainsi le non envoi de cet ordre, afin de n'avoir pas l'air

d'admettre la possibilité d'un tel procédé, et pour laisser intactes ses prétentions quant à la question principale des deux langues de terre appartenant à l'Empire Ottoman.

VIII

127

A Son Excellence Aali-Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan -

Vienne, le 3 Décembre 1870

Particulière

Monseigneur,

Par le dernier courrier de Constantinople nous avons reçu un pli du ministère des affaires étrangères, à l'adresse de Son Exc. Arif-Effendi qui n'est pas encore arrivé à Vienne. Comme il se peut que ce pli, qui ne sera ouvert que par l'Ambassadeur lui-même, contienne quelque ordre de Votre Excellence pour moi, j'ai cru de mon devoir de Lui signaler cette circonstance, afin qu'Elle veuille bien m'excuser si, elle ne reçoit pas ma réponse par le courrier d'aujourd'hui.

Soit à cause des mesures de rigueur adoptées par le

Gouvernement à l'égard des
spéculateurs de la bourse, soit
à cause de la phase pacifique
où viennent d'entrer les
relations entre l'Autriche et
la Prusse, la baisse des
Bank-notes autrichiennes, la
quelle, lors du départ du courrier
précédent, était de 56 pour-cent,
est réduite aujourd'hui à 30
pour cent, ce qui est toujours
une perte considérable.

Je suis avec le plus profond

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
étrangères de S. M. Impl.
le Sultan &c. &c. &c.

Vienne, le 3 Décembre 1850.

N. 157.

Monseigneur!

Bien la situation paraissait sombre et alarmante au départ du précédent courrier, elle offre aujourd'hui un aspect satisfaisant et pacifique.

A la suite d'une note par laquelle le Cabinet de Vienne exigeait que celui de Berlin déclarât dans un bref délai si, conformément à ce qui avait été convenu, il était disposé à consentir à l'évacuation de la Hesse, ce dernier, avant de faire une réponse définitive, a exprimé le désir de demander, à son tour, quelques explications sur ce point. Le résultat de

/.

d'Olmütz on ne s'est occupé
que de ces deux points. Quant
à la question principale, celle
de la Constitution de la Con-
fédération germanique, elle
n'y a point été traitée et sera
l'objet des Conférences libres
qui se tiendront à Dresde.

cette ouverture a été une entrevue
qui a eu lieu à Olmütz, la
semaine passée, entre Mr. le
Prince de Schwarzenberg et Mr.
de Manteuffel. Cette conférence,
à laquelle avait assisté aussi
Mr. le Baron de Mayendorff,
Envoyé de Russie à Vienne, a
amené une entente des deux
Cabinets sur les deux questions
brûlantes de la Hesse Electorale
et des deux Duchés de Schleswig
et de Holstein. En effet, il a
été convenu que l'Electeur de
Hesse rentrerait dans sa Capi-
tale avec ses propres troupes,
et dans le cas, peu vraisem-
blable, où son autorité serait
de nouveau méconnue par ses
sujets, les troupes Austro-bava-
roises et une partie des troupes
prussiennes qui se trouvent actuel-
lement dans l'Electorat le

/.

réintégreraient dans l'exercice de
ses droits de souveraineté, après
quoi les troupes des deux
parties évacueraient ses Etats.
Quant à la question des deux
Duchés, des Commissaires y
seraient envoyés de part et
d'autre et dans le cas, égale-
ment peu probable, où ils ne
seraient pas parvenus à ob-
tenir, par la voie de la per-
suasion, le désarmement de
l'armée Holsteinoise et la
pacification des Duchés, les deux
Cours se chargeraient de
réaliser cette tâche par l'em-
ploi d'une armée combinée.
Une communication officielle,
arrivée hier de Berlin, annonce
que cet arrangement, qui a
été consigné dans une espèce
de convention écrite, a été
approuvée par le Roi de Prusse.

Dans l'entrevue /.

A S. E. Aali Pacha,
Ministre des affaires
Etrangères de S. M. Impte.
le Sultan &a. &a. &a.

Vienne, le 16 Décembre 1850

N. 158.

Monseigneur!

Rien de nouveau n'est venu modifier, ni altérer la situation ~~politique~~ pacifique dont j'ai eu l'honneur de rendre Compte à Votre Excellence par mon précédent respectueux rapport.

La prorogation des Chambres prussiennes au 7 Janvier prochain indique la résolution du Cabinet de Berlin d'exécuter les stipulations de la Convention d'Olmütz, d'éviter la guerre et de parvenir à la solution de la question allemande par la voie d'une entente commune avec l'Autriche.

/.

Le Vladika de Monténegro se trouve depuis quelques jours à Vienne où, comme on assure, il compte passer l'hiver pour soigner sa santé.

Le vieux Prince Miloscho Obrénovitch vient d'arriver également ici; on dit que son voyage en Allemagne a pour but de consulter les médecins sur une maladie à laquelle il est sujet depuis long-temps.

On assure, en outre, que l'ordonnance royale, portant la dissolution de la Landwehr prussienne, doit avoir été publiée à l'heure qu'il est.

La réintégration de l'Electeur de Hesse dans l'exercice de ses droits de souveraineté et la pacification du Holstein étant désormais assurés par suite de ce qui a été convenu à Olmütz, toute l'attention est maintenant portée sur les conférences de Dresde qui seront présidées préalablement par le Représentant d'Autriche, et que la Convention d'Olmütz qualifie de ministérielles.

Si les deux grandes puissances de l'Allemagne sont parvenues à s'entendre sur les deux questions incidentelles de la Hesse Electorale

/.

et des Duchés de Schleswig-
Holstein, reste à voir si les
efforts qu'elles tenteront dans
les conférences de Dresde pour
obtenir la solution définitive
de la question principale de
la Confédération Germanique,
seront couronnés d'un succès
aussi prompt et aussi satisfai-
sants; car il se pourrait que
les Etats de second ordre, tant
ceux représentés à Francfort
que ceux de l'Union prus-
sienne, fissent surgir successivement des difficultés
dans le but de se soustraire
aux conséquences d'une entente
par trop cordiale entre
l'Autriche et la Prusse, en-
tente qui pourrait assurer
à ces deux puissances une
prépondérance préjudiciable
aux Etats faibles.

VIII

130a

A Son Excellence Aali Pacha
Ministre Secretaire d'Etat
des Affaires Etrangères

Vienne, le 10 Decembre, 1850

Particulière

Monseigneur,

Ainsi que je l'avais présumé, j'ai appris que les troupes Impériales, débarquées à Sutérina par la frégate à vapeur, se sont rendues à leur destination à travers cette langue de terre appartenant à l'empire Ottoman. Quant à l'autre bateau à vapeur, qui, d'après ce que m'avait dit Mr le Prince de Schwarzenberg, avait apparu à l'embouchure de la Narenta, c'était la même frégate à vapeur qui, après avoir débarqué les troupes à Sutérina, voulait conduire S. Exc. Hairedin-Pacha avec sa suite par ce fleuve, et c'est parce que les autorités au-

qu'Elle m'a prodiguées pendant
tout le temps que j'ai eu le bonheur
de représenter notre auguste
gouvernement auprès de la Cour
Impériale d'Autriche.

Impatient d'avoir l'honneur
de soumettre en personne à Votre
Excellence l'hommage de ma
gratitude, je La prie d'agréer
celui du profond respect avec lequel
j'ai l'honneur d'être

trichiennes, auxquelles le Commandant de la frégate s'était adressé pour obtenir la permission de remonter le fleuve, ignoraient cette circonstance, que l'on a vue à Vienne qu'il s'agissait d'un second bateau à vapeur. Cependant, les autorités autrichiennes ayant mis des difficultés à l'entrée de la frégate dans les Dardanelles, S. Exc. Hairedin Bacha a effectué son passage vers la Bosnie par le territoire autrichien à l'instar d'autres voyageurs, et la frégate a pu quitter ces parages. Ainsi se trouvent justifiées mes conjectures, et s'explique le langage que le Prince m'a tenu dans l'entrevue que j'ai eue avec lui le jour du départ du précédent

courrier. Pour ce qui est de la question principale des deux langues de terre, j'ai lieu de croire qu'elle pourra s'arranger avantageusement pour notre Empire, me réservant d'exposer à Votre Excellence, à mon arrivée à Constantinople, quelques détails sur ce sujet.

Son Exc. Arif-Effendi étant heureusement arrivé ici hier matin, et devant sous très peu de jours remettre ses lettres de créance à Sa Majesté l'Empereur, ma mission se trouve par là complétement terminée; et il ne me reste qu'à m'acquitter à cette occasion d'un devoir sacré, celui de réitérer à Votre Excellence l'expression de ma vive reconnaissance pour les marques de bienveillance

Ἐν Νάξῳ τῇ 12 Δεκεμ: 1850.

Παμφιλτάτη μου Κυρά μητέρα
καρδίας σου ἀσπάζομαι,

ἐξ ὅλα σου γράφω πάντα
σπαράσσομαι τὴν καρδίαν μου ἀλλὰ
ἀφ' ὁ λευκαίνεις τὸ μεσόγυρόν μου
σχίνο.

Τὰ πρῶτα ἄγρια ὅπου σας σοῦ
παίρνω λυσσιάζω πρίγματα ἐξ ὅλ'
ὅλα ἐξ ὁ σπανὸς αὐτὸς ὁ σπανὸς
ἄγριο αὐτόμη ὅλ' ἴδιος αὐτὸ ὁ
ξαγριὰ τὸ μου εἶχες ἀπ' τὰ παίρνει
λυὸ μυρτιὰ τὰ μου γράφει αὐτὸ
οἱ ξάγιοι τὸ μου γράφει αὐτὸ οἱ ξάγιοι
ἄγρια ὅλ' ὅλ' ὅλα πρίγματα
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' οἱ ξάγιοι ἄγρια σπανὸς
δὲ σπανιάζει λυὸ μυρτιὰ τὰ μου γράφει
ξ βαρυσεῖς τὴν ἐλευθερία ὅλ' σπα-
νιὰ ἐξ τὰ λυὸ μυρτιὰ τὰ μου
ψυχὴ ἐξ τὴν ἐλπίδα αὐτὸ ἐξ τὰ παίρνει
λὸ τὰ ξένει ὅτι ὁ σπανὸς ἀγριεμένος
λυὸ μυρτιὰ τὰ μου αὐτὸ δὲ ξάγιος
ψυχὴ μὲ λὲ λυὸ μυρτιὰ ἐξ τὰ λυὸ μου

Χάνδρα χαίρε νὰ σοῦ τὰ μυρίζῃς
ὅλ' ἐν θὰ γράφω ὅλ' ἐκομμένα
ὅλ' ἀναπαύω λὸ τὰ μυρίζῃς
ὅλ' ἄνδρα ἀπελπισμένα μετὰ λὸ
κομμένα ὅλ' ἐλπίζω ἐλπίζω
ἐλπίζω ὁ ἥλιος ὁ ἐκομμένα
ὅλ' ὅλ' λιγάκι ὅλ' ἐλπίζω ἥλιος
ἥλιος ἀπροσπάθεια ἥλιος.

Ἐμπρὸς μετὰ δὲν τὰ ἀσθένεια
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'
ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ' ὅλ'

[illegible] ὅτι ἡ [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] ὁ Mr. Canning
ἡ [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] ὁ [illegible]
[illegible] [illegible]

ὁ Mr. Canning [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
comment se porte Mr. [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] ἡ [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible]

ὁ Canning [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] ὅτι [illegible] ἡ [illegible] [illegible]

[illegible] ambassadeur [illegible] καὶ
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] καὶ [illegible] Mr. [illegible]
ambassadeur [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
ὁ [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

ὁ Canning [illegible] ὅτι [illegible]
[illegible] Mr. [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
Mr. Lyons.

[illegible] [illegible] [illegible]
ὅτι ἡ [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] ὁ general
[illegible] [illegible] ὁ President [illegible]
[illegible] καὶ [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] ὅτι [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

ωόσον ὑδρὸς πολλαπλοῦ ἡ βαθ-
πτοσα εἰς αἰθάλας ἐλαί ἐπ' ἐλαί
ἡ μεγάλης ἐπραγμάτευσε ποιῆσαι ἡ ἐπ-
δημία ἀπὸ τῆς ἐπιστασίας ἐμοῦ.

Ἐκ ταπεινότητος ἐπιστρέφω

ὁ ἐμὸς αὐθέντης ταπεινός
Ἀννίνα Μουσῆς.

VIII

132α

εἰ Βιέννη, τῇ 12ῃ Φεβρουάρ, 1850.

Παρεμφιλτατον ἀντίξα,

Ἐλαβον ταὶ τὰ ἀπὸ 25ης ~~29ης~~ Νεμβρὶ ~~στονφα~~ γεμμμικά Σο, ταὶ ἐχαμεν ὁλι ὑγαίνς ταλὰ ταὶ σαλαλιαμάς. Ἐγὼ σαλὸν δὲ μαλὺ σαμὰ τὰ Κυρὶς Καζαρὰ ὁλι ἡ Ῥάγκα τῇ ἡ Καναλίδαμας ἀδύνοαν ἀβλὰ βαμὶν ταμὰ τὶ ἐγὼ Κωνσταντίνοφλ ἀβεμὶ Σας· ἐβλοσθην δὲ ἐλι μάζον ὁλι ἡ= ταιμὶς δὲν μοι τὸ ἐβαλας, μὶ δβοα ταμὰ γλοσθης, βλοὶς, ἀνδιπλοβαμος, ἐλοδμεν ταμὰ μεβεμ σαλὸν τὶ ἀβλδμα τὶ ἀβεμ ταὶ τοναλὰ, δὲ ταμὶ ἐβλαίνω φ νλοβεν. Ἐλδλας ἐλδβαμα τοὶ δμοὶ, ἀβμοβαλδβ σαμὰ τὶ αὐλὰ Κυρὶς Καζαρὰ ὁλι ἐγὼ Ῥάγκα τῇ ἡ Καναλίδα ἀβεβαν ταβεν τῇ δμὶ, ταὶ βλοαν νβεβ ταμὰ τὶ αὐλόδν ἀλαχὸ· ελοὶ τῇ.

Ἐλβαγνον ταὶ ἀβλδμα δὲ ὅλας ἀβοναλβας

εγ' ουρθεαλμ αυδγεσσ αϊδ ό Κοναμάκη. Εδοχοσώ
βεβαιά όχι τό αχή αυδά μεαζγμα μού: δεν αυδικαίζη αδ τόν
μαζόι σα χαμακιδζάμε.

Λυσδζαι όχι ό Mr Bizalion τόν δωσδόν αμδζ-
δκα ασσαδζαι, δεν ήθαν ευδζαζμμένδ, αδ εζμαδόν σαχά σα
Κυζδα Καζαμά, μυδα τό χαμαχόμενο μυδα εα χαμέ
χαχ' υδμά: Εζόκεσσον, αυδικαμε, να' ευδζαζμμηδή δδον τό
δεναιόν. Βεβαίωσον δ' αύτοί αδό μυδεσ μου όχι, εζμα
βάδω, διότι εγ Καμαμιστζη, δζόμεν παζοικίδζ εγ ζη-
μαζμή οίκιδα, δζόμεν συχνόδζ ευδενωαίζι αδ ναί τό
δικάση μ' άδζδ μυδζ καί όζα ευδζαζμμένδ. Δαζαχαχέ
χοσσί να' χαδη εζόμεν νδομιστή.

Σοί σαμαχώ, αυδικαμε, όχι τό συναχχμαναί
6,000 ζεμ νά' δωσδη εα εζμα εζμζμεν εγ τόν σζαββδαστό-
ζοφόμε, δζόχ εα σχυδή εγ μαναχχιστή νόμισμα τό χαίνεται άν
τή ίδζα συναχχμαναί, μ' εζί' εγ καϊμακάδζ. Ειδικά σχοπεύω
αδζίχα τό αμμε μ' αζόκεσζ να μοί αδαπιδζή.

Σι' αδασαζαι εζόμεν χμαδό χ' ιαχόδζ, αυδικαμε
καδιά μ' να' σαπαδζαμε.

Ο αφαστός σου ζεμός,
Κ. Μπόσδζ

καλέβασαν ὁ Monsieur Canning νὰ γράψῃ ἕνα κανὰ
φιλικόν τοῦ Λόκκαρτ. ἀλλὰ δὲν ἤθελε τὸ κάμῃ σιμὰ
συμπάθειαν νὰ ἀλλοιώσῃ ἐλεύθερη ἐπιφυλακτικὸν ἐλογίαν
ἀφοῦ μὲ ἐξέχωνα τὸν νὰ μὲ κάμουν χάμπι νὰ μὴ
τὸ ἀλλοιώσῃ ἐν ὁλοκλήρου ἢ νὰ ἄλλαζαν ἢ μικρόνεζαν ἀλλὰ
μέρος μου, ἐπὶ ἐγὼ ἀπεφάσισα νὰ τὸ ἐπιβεβαιώσω ἀναβιβάζοντας
ἐς ἐκ ἀπομακρύνει μὲ ἐπιφυλακτικόν μου νὰ μαγαζέψω
ἐς ἄλλα ἀφήγησα. νὰ τὸν ἀκόμα νὰ ἐλέγχαν
ἀπόψε αὐτόν, τὸ ἄλλον νὰ κάμῃ καταδάσῃ, καὶ
ἐκ, ἀντίκα μου, ἄλλαν ἐκ ἀπομακρύνει ἀνάγκη τὸ νὰ ἄλλης
τὸ Mr. Canning ἢ μὲ Ρεγένων, νὰ ἔλεγα μὲ ἐξοχωτάτον
ἐκ ἔλλη ἐπιφυλακτικόν νὰ ἐκεῖ ἐπιβεβαιώσω νὰ ἐπιβεβαιώσω
μὲ μικρὰ ἐπιφυλακτικόν μου νὰ τὸ νὰν τὸ ἄλλα νὰ
ἀφοῦ ἐμὲ ἀπομακρύνει, ἐπιφυλακτικὸν καὶ ἀντίκα τὸ, ἄλλα
τὸ ἐπιβεβαιώσω ἀπομακρύνει μὲ ἐκ τὸ μικρὸν ἀφοβάνει καὶ

αὐτηρότατη ὑποχρέωσή του, πού ὅλοι ἤξεραν αὐτουσήμερα πώς ἔπεσε στά Κυπριανιάτικα δικά του μέ ἐπιμέλεια μεγαλοφυοῦς καί αὐθεντικοῦ μεγαλουργοῦ, τό σπιτικό πού ἔκτισε ἀφοσιωμένος

Ὁ Κύριος Καζαντζάκης σάν ἔφτασε στό γιαλό ἔμπηκε μέσα ἐξάλλου ἐλαφρά, μέ ἀνοιχτούς τούς βραχίονες του, καθώς πού τό συνήθιζε. Μοῦ ἔδωσε σφιχτά, πού ἔνιωσα, ἀπό δυό ἀφορμές, ὅτι ὅλα μου ἐξαφανίστηκαν ἀπό μπροστά μου. Καί δέ συνεφέρθηκα ἀπό αὐτό παρά ὅταν μπῆκε μπροστά μου.

Τό ἐπιβλητικό ἀνάστημα ἐξαφνικά ἔγινε ἀπόλυτα ἀνθρώπινο καί τό ἀπαστράπτον μεγαλεῖο του, ἀναπαμένο πιά στό ἀνάκλιντρο ἀπό τόν ἀνηφορικό δρόμο, ἔδειχνε ἀκόμη πιό ἐξαίσιο καί ἐξωπραγματικό ἀπ' ὅ,τι. Ἐγώ δέ μπόρεσα νά βγάλω δυό κουβέντες μπροστά στό μεγαλεῖο του· ἄνοιξε δέ κι αὐτός νά χαιρετᾶ τούς ἄλλους προσωπικά

VIII

133a

A Son Excellence Aali Pacha,
Ministre des affaires étrangères
de Sa Majesté Impériale le
Sultan, &c &c &c

Vienne le 31 Décembre, 1850.

Monseigneur

Mon beau-père, qui m'avait déjà informé de la mission dont il a plu à la Sublime Porte de me charger pour [illegible]rin, m'ayant transmis par le dernier courrier sept décorations destinées pour le ministre des affaires étrangères, celui de la guerre, et pour cinq autres fonctionnaires de Sa Majesté le Roi de Sardaigne, je me fais un devoir empressé d'en aviser à Votre Excellence, et de lui offrir en même temps l'hommage de ma profonde reconnaissance pour ce nouveau témoignage de la bienveillance spéciale dont Elle n'a cessé de m'honorer.

la réception

Par mes précédentes lettres, j'avais eu l'honneur de signaler à Votre Excellence la baisse considérable des bank-notes Autrichiennes

Impérial de la dépréciation des Bank-notes, dont la baisse, depuis mon arrivée à Vienne, a été constamment de 20 à 25 et 30 pour cent et souvent au-delà, de manière que, pendant cet intervalle, le florin n'a coûté à notre gouvernement, l'un portant l'autre, que neuf piastres, au lieu de onze piastres et plus, valeur réelle du florin.

En effet, avec un traitement mensuel de quatre mille florins, payés en Bank-notes, je devais, indépendamment de l'entretien de l'ambassade et des frais de représentation, pour-voir aux appointements considérables, à la nour-riture et autres dépenses d'un plus grand nombre d'employés qu'il n'y en avait eu sous aucun de mes prédécesseurs, qui, partant, recevaient cinq mille florins par mois, à une époque où les bank-notes étaient au pair, et où, par conséquent, les objets de consommation étaient en proportion, à meilleur marché.

Je supplie Votre Excellence de vouloir bien me pardonner ces détails importuns avec son indulgence accoutumée, de daigner me continuer ses bonnes grâces et sa puissante protection, et d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Mais, avant qu'elle eût reçu ces lettres, M^r. le Baron de Sina m'a annoncé qu'il venait d'être autorisé à me payer en Bank-notes la somme de 50,000 florins pour mes frais de retour à Constantinople.

Cette somme se trouvait déjà absorbée par les frais qu'avait occasionnés le retour de ma famille, et par quelques dépenses extraordinaires, inhérentes à un déménagement [illegible] si complet, et il n'en restait qu'un millier de florins, à peine suffisant pour mon voyage d'ici à Constantinople, quand j'ai reçu une missive de M^r. Alléon, par laquelle il m'a transmis une lettre de crédit de 6,141 francs, produit net des 60 mille piastres accordées par la Sublime Porte pour mes frais de mission extraordinaire à Turin, c'est-à-dire, déduction faite de trois commissions, d'intérêts de cinq mois, de la perte sur les caimés et d'autres frais.

Or, il est évident qu'avec mille florins, plus six mille francs, il me sera

difficile, pour ne pas dire impossible
d'entreprendre un voyage lointain
et d'autant plus dispendieux que j'aurais
à soutenir avec dignité le caractère
officiel qui se rattache à une telle mission.

Ainsi, il ne faudrait pas s'étonner,
si une dette supplémentaire venait à
augmenter celle que j'ai dû contracter
durant ma mission à Vienne, et pour
l'extinction de laquelle Votre Excellence
a déjà daigné promettre son appui
bienveillant, d'après ce que m'en a écrit
mon beau-père.

J'ose assurer Votre Excellence
que ma dette n'est point le résultat de
dissipations ou de dépenses frivoles. Plus
je suis jaloux de la dignité de notre
auguste Gouvernement, dignité que j'ai
su maintenir sur le même pied que
les Représentants des autres grandes Puis-
sances, plus j'ai mis de soins à observer
en général une économie aussi rigoureuse
que raisonnable. Malheureusement
il m'a été impossible d'éviter un déficit,
qui, d'ailleurs, est bien moindre que le
profit qui a dû résulter pour le trésor

Δούναι: 1851: Ὀκτ: μεταλ[ου] Μ: Ζαδ: Λαβεῖν.

Μαρ: 14: Δι'ὅσα ἀπὸ λογ[αρια]σμ[ὸν] τοῦ Κυρίου Υἱοῦ σου: 79: 20
15: ὡς: εἰς 8: Σπάγγ[ους] . . . 144: —
17: ὡς: εἰς 26: Φέσσα μετὰ τοῦ τζιβ[ου] . . 910: —
ὡς: εἰς ναῦλ[ον] 39: τερμίων Σεπτ[εμ]βρ[ίου] . 1691:
19: ὡς: εἰς 20: χρυσοῦ Μπεζιάνικ . . . 110:
20: ὡς: εἰς παναγιὰν Ἐβραΐκ-Μεταξωτὴ
Σεπτ[εμ]βρ[ίου] . . . 300:

11,067: 20
εἰς τὰ κέρδη τοῦ Φεσσιοῦ . . 110: —
εἰς 6: Φέσσα ἐξ[ω] . . . 210
23: εἰς παναγιὰν εἰς Λαύρα . . . 1000: —
εἰς Κυρὶν Ἰωαννίδ[ην] ὁρεῖνα . . 700: —
24: εἰς λιμπάνια διαφ[όρ]ου . . 300:

13,287: 20
εἰς ἐνοίκ[ια] τεσσάρων ἐξωμερίδ[ων]
ἐ: Γεωργίου τοῦ Κωνσταντ[ίνου] μετὰ τοῦ υἱοῦ τ[ου]
μισθ[οῦ] ἐμπροσθ[ινοῦ] Φεβρουαρίου ἡμ[ερῶν] . 825: —
ἀπὸ α[ὐτὸν] Μαΐου 1851 ἔτ[ους]
25: εἰς Ἀναγν[ώστην] τὰ Κασσ[ᾶ] . . 1640:
εἰς φέρσιμο τοῦ λαβατζέρα ἐν Λειψ[ίᾳ] . 100: —

15,252 20
7.912 20
7,340 —

Μαρ: 24: Δι'ὅσα ἀπὸ λογ[αρια]σμ[ὸν] Μαγιοῦ Διαφορ[ετικὸν]: 100,000: —

Twelfth

134

VIII

Δούναι: 1850: Ν Δομνίνη

9βρ:	3:	Δι' ὅσα ἀπεστάλησαν εἰς λογ' κ[υρί]ου Ν.		400:—
	6:	ὀφ: τῶν Ἀλεξ: Κ: Καλεσοπούλου		300:
	14:	ὀφ: ἀπεσταλῆς εἰς λογ[αρια]σμὸν		350:—
	17:	ἀμοίρ[ια] τῆς ἀμάξης		60
		τῶν Ἀναγν[ω]στ[ῶν] εἰς Δολιανὰ		455
			φ[ορ]:	1565:
	21:	τῶν Ἀδ[ελφῶν] ἀμοίρ[ια]		117
		τῆς Κυρ[ί]ας		208
	28:	τῆς Ἀδ[ελφ]ῆς		200:
χβρ:	3:	τῶν Ἀναγν[ω]στ[ῶν] εἰς Δολιανὰ		100:
	6:	τῆς Κυρ[ί]ας		500:
			φ[ορ]:	2,690:
	9:	τοῦ Καϊμακάμ[η] Λάρ[ισσ]ας		30:
	10:	τῶν Ἀναγν[ω]στ[ῶν] δι' ὑγιῆ: Μητ: του		200:
		εἰς τὰ Μαχαιράδικα τοῦ Μητρ[ώου]		150:
	15:	Δι' ἀδελφ[ικὴν] τοῦ κυρ[οῦ] Θ. Ἀναγν[ώστου]		182:
	17:	τῆς Κυρ[ί]ας Δα' τοὺς Ἀναγν[ώστας]		200:
			φ[ορ]:	3,452:
	29:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς ἀμοίρ[ια]		100:
	24:	τῆς Κυρ[ί]ας Σεραφείμ[ας]		25:
	30:	τῆς Κυρ[ί]ας διὰ τὴν μαιευτικήν της		300:
1851:	31:	ἀμοίρ[ια] Δα' τὸν ἐργάτ[ην]		150:
Ἰανουαρ:	4:	Εἰσαγωγικὰ μετ' ἐπιστ[ολῆς] Δ.		1631:—
			φ[ορ]:	5,658:
	5:	τῆς Κυρ[ί]ας Δα' τὴν Κυναιγρίνην		200:—
	13:	ὀφ: Δα' τοὺς Ἀναγν[ώστας]		200
	18:	ὀφ: ὀφ:		100:
		τῆς Καναγρίνης Δ[ιὰ] Μ[ητ]ρ[ὸς] ἐπιστ[ολῆς] χβρ[ου]		600:
		τῆς Κ[υρ]ί[α]ς ὀφ: ὀφ:		500:
			φ[ορ]:	7,258:
	15:	τῆς Κυρ[ί]ας		200:
	23:	τῆς Ἀδ[ελφ]ῆς		75:
		τοῦ Γιάννη Καμπ[ούρ]ογλου		65:
		τῶν Ἀναγν[ω]στ[ῶν]		14:
		τῆς Κυρ[ί]ας Σεραφείμ[ας]		157:
			φ[ορ]:	7,749:
		τῆς Κυρ[ί]ας		181:—
		τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς Δα' τὴν Καναγρίνην		37:—
φεβρ:	5:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς Δ[ιὰ] τοὺς Ἀναγν[ώστας]		300:
		τῆς Καναγρίνης Δ[ιὰ] τὰ τριάκοντα		60
	12:	τῶν Ἀναγν[ω]στ[ῶν] Δα' Λάρισσ[αν] ἔξοδα		620:
			φ[ορ]:	8867:
	15:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς ἀμοίρ[ια]		140:
	24:	τῆς Καναγρίνης ἐκ Δολιανῶν		200:
Μαρτ:	10:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς ἀμοίρ[ια]		200
	12:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς ἀμοίρ[ια]		100:
			φ[ορ]:	9507:
	26:	τῆς Ὑδ[ρ]ί[α]ς ἀμοίρ[ια]		100:
		τῶν Ἀδ[ελφ]ῶν Δ[ιὰ] φορτάδ[ας] τοῦ πλοίου		500:—
	24:	τῆς Καναγρίνης Δ[ιὰ] τοὺς τριάκοντα		100:
		τῆς Μαδ[ά]μ Διὰ ἐπιταγ[ὴν]		2605:20
		τοῦ Θεμ[ελῆ] Δ[ιὰ] Λονδίν[ου]		1000:—
			φ[ορ]:	13912:20

Λογ[αριασμὸς] Δ[ιὰ] Ἀθήνας

Μαρτ:	19:	Δι' ὅσα ἐπ' ἐναγγρ[αφικοῦ] βιβλίου ἀγγ[λικοῦ]	600:—
Μαρτ:	21:	Δι' ὅσα χρεωστ[εῖ] ἀπ' ἐξόδου	7912:20
			13912:20

Connaissant l'attachement sincère que vous porte notre famille il devient inutile de vous exprimer combien nous vous prions de nous préserver contre les persecutions de notre vali, (gouverneur général). Il vous est déja connu de quelle manière avait été tué à un lac le nommé Hamza. Dans la rixe meurtrière qui a eu lieu entre le Schéik de Henadi nommé Tchadi et les habitans du pays, une dizaine tombèrent morts sur place et quelques uns furent blessés. Les Scheiks du pays en ayant porté plainte, les tribus arabes firent cause commune avec le susmentionné Tchadi, et ainsi toutes leur démarches pour obtenir justice furent évanouies et finirent par decourager les habitans. Il est évident que ce malheureux exemple servira dorénavant de règle de conduite pour tout autre qui voudrait tirer vengeance par l'assassinat ou le meurtre de la même manière que fut tué le malheureux Hamza. Cela étant ainsi toutes ces circonstances sont diametralement opposées aux vues salutaires de S. M. Imperiale

notre misericordieux Souverain et Sultan et aux dispositions du Tanzimat Hairie qui avant tout garantit aux habitans la sureté des personnes et de leurs fortunes.

Puisque les faits que nous venons d'exposer sont de nature à nous oter toute sécurité pour l'avenir, nous vous prions de vouloir bien intercéder auprès de Son Altesse le grand Vizir, et solliciter en notre faveur afin qu'une prompte justice soit rendue à notre réclamation. Et lorsque, avec l'aide de dieu nous y viendrons sous peu, nous soumettrons notre reclamation au Conseil suprême de la Justice concernant cette grande question de sureté, en y faisant comparaître aussi notre gouverneur afin de reclamer de la part de tous nos communaux, de nous assurer pour l'avenir la sécurité de notre existance personnelle et de nos propriétés, et nous délivrer en même temps de tous les dangers qui pésent sur nous.

Et ainsi après avoir obtenu toutes ces faveurs de securité que nous reclamons, nous prenons Dieu pour temoin que nous sommes prêts à sacrifier jusqu'à

notre propre vie pour le service de S. M. Impériale.
Ha, mon cher frère voici le moment de nous prouver vos sentiments fraternels. Empresse-toi de faire part de tout ce que nous venons d'exposer ci-dessus, à qui de droit. Nous implorons de notre prophète de nous assister dans la réalisation de nos souhaits ainsi en réitérant notre priere d'employer toute votre sollicitude, nous sommes.

écrit le 13 chaban l'an de l'Hégire 1267.

Les cachets. 15|6|1851

Ahmed Rehif
Moustafa
Mohamed Halim.

19/7/1851 Caire, ce 20 Ramazan 1267. 136a

VIII

On n'ignore point qu'Abbas Pacha résista fortement aux ordres de la S. P., pour l'exécution des lois de Tanzimat en Egypte; et que son opposition à l'application de cette réforme dans gouvernement Egyptien vient de cela seul qu'il prévoit qu'à la suite de cette réforme: 1° son pouvoir aura des bornes et encore dégénéré il ne pourra plus exécuter sa tyrannie comme auparavant: 2° Il va lui être fixé des appointements qui l'empêcheront de satisfaire ses caprices en faisant comme auparavant de ces folles dépenses et de ces dissipations prodigieuses qui allaient bientôt ruiner l'Egypte. Nulle autre vue n'empêche Abbas d'accepter ce que la S. P. lui propose et d'obéir aux ordres souverains de S. M. le Sultan. C'est donc, disons-le encore, son intérêt personnel et non l'intérêt du pays ni du peuple qui porte le Pacha d'Egypte à vouloir faire tout pour empêcher les Tanzimat.

Abbas Pacha s'est mis entête de ne vouloir jamais céder, et, réduit à se voir être remplacé, de se déclarer rebelle au Sultan, de se soulever contre lui, et désespéré à la fin d'avoir le dessus, de mettre toute l'Egypte en feu, la faire piller par les Bédouins et lui prendre la fuite et se sauver. — Il vient de consulter ses premiers ministres sur son projet de rebellion. Abbas a demandé d'abord à son Kahia s'il doit céder ou résister. Réponse du Kahia: Altesse, il n'est pas temps de résister; obéissons maintenant et faisons ou plutôt semblons faire tout ce que la S. P. nous propose; quant à vos dépenses, il est facile d'y remédier: nous donnerons ordre aux Moudirs des provinces, qui seront nommés par notre choix de ne pas faire enrégistrer les profits annuels, retirés des terres, en entier et d'en garder une partie à la disposition de votre altesse; comme cela, vous aurez tous les ans plus du tiers des revenus de l'Egypte; et quand on vous demandera la raison, à S. altesse le

De la

de sa conduite veulent se réfugier sous l'ombre protectrice de S. M. Impériale ; il n'attendent que le départ de Hassan Haidar Pacha par qui ils espèrent être délivrés de la persécution d'Abbas et dont le départ semble être leur salut. Toutefois Abbas, à qui Haidar pacha est un ennemi redouté, s'oppose fortement au départ de celui-ci.

Les habitants du pays, y compris les compatriotes les Syriens, les Arméniens et les juifs, n'ayant point de la sûreté pour leur vie ni pour leurs biens, commencent les uns après les autres à se mettre sous des protections étrangères, et déjà il y en a un assez grand nombre qui s'est fait Français, Russe, Autrichiens, Grec et Persan. De plus, à la suite de l'assassinat infâme de Mohamed Kanga, plusieurs Grands Cheiks de village, effrayés de cet acte de Barbarie, cherchent à avoir une protection étrangère.

L'opinion publique sur la conduite d'Abbas Pacha est que celui-ci par son imprudence ne tardera pas d'anéantir la famille de Mohamed Aly et de leur faire enlever bientôt l'Egypte. Mais que si on laisse Abbas se soulever, ce barbare ne saura rien gouverner et satisfera ses cruautés, avant de se voir tomber, en tranchant la tête à une foule de personnes et en mettant l'Egypte au feu et au sang.

J'aurai bien manqué, Altesse, à tout ce que je dois de fidélité et de dévouement à votre juste Souverain si je ne faisait pas par écrit à V. A. les événements qui s'accomplissent maintenant ici et dont j'ai connaissance. Je me suis fait donc un devoir sacré de faire part à V. A. des faits dont je viens de vous faire le récit.

De Votre Altesse le très-fidèle et dévoué Serviteur

diminution des revenus du pays, nous répondrons que ce sont les effets qu'ont produits les Tanzimat. Plus tard, quand notre armée aura plus de force, que les anciens dignitaires et les anciens officiers seront tous éloignés de service (car le Kahia sentait bien que les Pachas, nommés par firman impérial, et les anciens Beys de Mehemet aly, persécutés tous par abbas, [redacted] seront bien loin de soutenir celui-ci en cas de guerre avec la Turquie) et que les nouveaux seront en état de pouvoir remplacer les anciens, nous pourrons alors recourir à la force pour nous rendre indépendants. — Le Pacha consulta ensuite son Ministre de la guerre, Emyn-Pacha; celui-ci répondit qu'il ne peut rien dire là-dessus, mais que si S. A. se décide à se soulever contre le Sultan, il est tout prêt à se sacrifier pour Lui. — S. A. a fait ensuite appeler Sélim Pacha, Président du Conseil, et lui a fait part du projet qu'il a formé. Sélim Pacha (ancien mamluk circassien qui a depuis longtemps la manie de croire que l'Egypte doit un jour être gouvernée de nouveau par les mamluks, et qui, se trouvent par rapport à son âge et à son grade le chef pour ainsi dire de la classe des Mamluks qui se trouvent maintenant en Egypte, aspire à un soulèvement pour pouvoir se rendre lui-même maître du pays, approuve le projet de rebellion d'Abbas Pacha et l'engage à se tenir ferme dans les desseins.

Abbas Pacha, après avoir vu son projet approuvé par Sélim, rassemble les astrologues dont les chefs sont: Hamza Pacha, Mourad bey (frère du Président Sélim Pacha), Cheik Yahia et Cheik Aly; il leur demande de consulter les astres sur son projet et sur son avenir; les mouédji ns l'assurent que l'avenir s'offre à lui dans tou te l'éclat de sa beauté, qu'il peut sans hésiter combattre la Turquie et qu'au mois de moharem prochain il ne sera plus dépendant du Sultan. Des prédications des astrologues et les jeunesses hon

villes

que Nubar bey écrit dans cette de Londres, encourageant Abbas Pacha. La nuit du 8 Ramazan il monte à la citadelle va dans la mosquée où est le tombeau de Mehmet aly, y fait venir Selim Pacha et Emyn Pacha, les fait jurer sur le Coran et sur le tombeau de leur ancien maître de lui être fidèles et dévoués en cas de guerre avec le Sultan et de mourir ou vivre avec lui; le Pacha ordonne de plus à Selim de s'attirer d'avance les Mamluks en cassions et de leur promettre de larges récompenses. Abbas Pacha va ensuite chez sa mère qui le supplie de se montrer obéissant aux puissants ordres de son auguste maître; il lui déclare hautement qu'il ne reconnaît plus de souverain et qu'il est préparé de faire la guerre à la Turquie bien ne lui laisse gouverner tranquillement avec son ancien pouvoir.

Abbas Pacha est allé ces jours derniers dans le village de Castre Madjar accompagné du Président Selim Pacha, et s'est enfermé avec lui dans le castre qui se trouve près du village. Maintenant il vient de faire appeler chez lui à Castre Madjar, son Kahia Soliman Pacha (le français) Hamza Pacha, son précepteur, Stephan Bey, ministre des affaires étrangères et le grand Khoftey du Caire. On n'a pas encore su ce qui se passe maintenant dans le Conseil qu'a formé Abbas Pacha dans le castre de Castre Madjar.

On assure aussi qu'Abbas Pacha se décide à envoyer avertir les Bédouins de Hidjaz, de Syrie et d'Arak, dont il s'est déjà attiré les chefs en leur faisant des présents, qu'il a maintenant besoin d'eux pour faire la guerre à la Turquie, et que ceux-ci viennent le secourir.

La grande partie des Pachas et des anciens grands d'Egypte, persécutés par Abbas et par conséquent mécontents de sa personne et

VIII

1

Le Caire. Ce 24. Ramazan, 1267.

23/7/1851

137a

Dans la lettre du 20 Ramazan, nous avions dit qu'abbas Pacha avait formé un Conseil à Cafre-Madjar où se trouvait aussi le mouffty de hanéfy du Caire. On vient d'apprendre maintenant pourquoi on avait fait appeler le mouffty dans ce conseil: abbas Pacha voulait de lui un Fetva. Il lui demanda si un homme mérite par le chéri ou la loi du prophète la punition de mort, a-t-on le droit de faire mourir cet homme? le mouffty répondit qu'on ne peut avoir ce droit qu'après avoir été autorisé du Sultan. La réponse sage du mouffty ne convint point au Pacha; il se mette en colère et chassa le mouffty de devant lui. le Kahia Hassan Pacha, qui se trouvait aussi à Cafre-Madjar est venu ici avant hier; il a fait venir dans sa maison le chéik Témemy ancien mouffty de hanéfy et lui a demandé un fetva sur ce qui vient d'être dit c'est-à-dire que si la mort d'un individu est autorisée par le chéri-chérif abbas Pacha aie le droit de faire mourir cet individu sans autorisation du Sultan. Le Kahia promis à Témemy de destituer le mouffty et de le nommer de nouveau à sa

sans que personne sache son arrivée dans la ville.

On ne doit pas ignorer qu'Abbas pacha se distingue surtout par son imprudence qui approche trop de la folie, par son lâche poltronnerie et sa lâcheté, et qu'il est avec cela fort envieux, cruel et vindicatif. On pense par conséquent que si la S. Porte ne se hâte pas d'arrêter cet homme dans ses projets de vengeance et de cruauté, persuadé de ne pouvoir pas rester maître de l'Egypte et convaincu d'avoir fort peu d'amis pour le soutenir en cas de guerre, a soin de se voir tomber, il fera pillier l'Egypte par les arabes et les bédouins, fera trancher la tête à une foule de personnes, et lui ne prendra la fuite qu'après avoir mis l'Egypte dans l'état le plus déplorable.

Rien de plus étonnant et de plus ridicule que la conduite actuelle des pachas et des grands de l'Egypte. Par les grades supérieurs que S. M. le Sultan a daigné leur donner, ils ont eu l'honneur d'être connus de S. M. Impériale; pourquoi donc étant au courant de ce qui se passe ici maintenant et voyant clair que la conduite de Mo-

place, s'il peut donner le Fétva en question. Dans ces jours-ci, si le mouftî est destitué et Zéniemy est nommé mouftî de Hanéfy, on comprendra que Zéniemy a donné le fétva

Autres nouvelles importantes. Ces derniers jours le fameux Feïzul-ibni-Aure est venu du nédjd en Egypte et a eu un secret abbas-Pacha avec qui il s'est enfermé deux jours dans le Cà de Cafre-madjar. Feïzul est reparti aujourd'hui pour le nedjid. On n'a pas pu savoir ce que s'est passé dans la conférence secrète qui a eu lieu entre ces deux grands amis.

En ce moment tout l'argent qu'on retire des villages et des douanes vient au tresor d'abbas-Pacha et rien n'est versé dans la caisse des finances. abbas tient chez lui une foule de hedjanes arabes avec lesquels il envoie continuellement aux arabes de Nedjd, de Syrie, de Hédjaz et d'Arak des sommes considérables.

Les astrologues engagent Abbas Pacha de ne rien faire maintenant et d'attendre jusqu'au mois de Mouharem, et avant la fin de ce mois prétendent les astrologues, le

pacha deviendra indépendant de la Turquie. maintenant
abbas-pacha dit partout et à tout le monde que c'est jusqu'
au mois de Moharem qu'il va attendre et qu'il ne fera
rien, mais qu'après le mois de Mouharem si la prédi-
des astrologues n'arrive pas et qu'il se voit toujours for-
cé à accepter le tanzimat, il fera envahir l'Egypte
par les Arabes et il n'en sortira qu'après l'avoir fait ra-
ler et entièrement ruiner.

En ce moment abbas pacha fait renvoyer tous les an-
ciens officiers des régiments et les fait remplacer par
des jeunes officiers sortant du régiment de Mehrouzé.

Ceux qui soutiennent abbas pacha dans ses projets
de rebellion sont Sélim-pacha président du conseil, E-
min-pacha, le Kahia Hassan pacha, Hamza pacha,
Hassan-bey le Yaouil, Nubar-bey et les astrologues.

Depuis qu'abbas pacha forme le projet de se soulever
contre la Turquie il ne vient point au Caire il est toujours
à Boucha ou à Cafre Madjar, s'il veut voir sa mère, il vient
pendant la nuit et repart avant le levée du soleil, et